



DIRECTIVES RELATIVES

au

règlement de l'examen professionnel de spécialiste de la nature et de l'environnement¹

- Orientation Promotion de la biodiversité
- Orientation Ranger
- Orientation Protection des animaux
- Orientation Communication environnementale
- Orientation Management environnemental

du 26 mars 2026, avec modification de l'article 7.12 du 1er octobre 2026

Organe responsable
Ortra Environnement
Eichstrasse 1
6055 Alpnach Dorf

Table des matières

1	Introduction.....	3
1.1	But des directives.....	3
1.2	Instances	3
1.2.1	Commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ) (ch. 2.1 et 2.2 RE)	3
1.3	Experts aux examens (ch. 4.4 RE)	3
1.4	Secrétariat de l'examen	3
2	Organisation de l'examen final	4
2.1	Calendrier.....	4
2.2	Publication (ch. 3.1 RE)	4
2.3	Inscription (ch. 3.2 RE)	4
2.4	Convocation (ch. 4.1 RE)	4
2.5	Demande de récusation (ch. 4.14 RE).....	5
2.6	Retrait (ch. 4.2 RE)	5
2.7	Frais à la charge des candidats (ch. 3.4 RE)	5
2.7.1	Frais en cas d'annulation d'une inscription, d'absence injustifiée, d'interruption de l'examen ou d'échec.....	5
2.8	Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées.....	5
3	Admission à l'examen final (ch. 3.3 RE)	5
3.1	Expérience professionnelle (ch. 3.31 RE).....	6
3.2	Certification des connaissances en botanique de terrain (condition d'admission pour l'orientation Promotion de la biodiversité, ch. 3.31 RE).....	6
4	Modules exigés	7
4.1	Vue d'ensemble des modules (ch. 3.32 RE).....	7
4.2	Description des modules	9
4.3	Organisation et déroulement des examens de module	21
5	Examen final	22
5.1	Contenu de l'examen	22
5.2	Épreuves (ch. 5.1 RE)	22
5.2.1	Épreuve 1: travail pratique	22
5.2.2	Épreuve 2: entretien professionnel	23
5.2.3	Moyens auxiliaires	23
5.2.4	Critères d'évaluation.....	23
5.3	Réussite de l'examen	24
5.4	Procédure de recours.....	24
6	Dispositions finales	25
7	Édition	25
8	Annexe aux directives: Profil de qualification.....	26
8.1.1	Profil de la profession	26
8.1.2	Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	31
8.1.3	Niveau d'exigences (critères de performance).....	34

1 Introduction

En vertu du ch. 2.21, let. a, du règlement concernant l'examen professionnel fédéral de spécialiste de la nature et de l'environnement (RE) du 26 mars 2026 et la modification du 1er octobre 2026, la commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ) arrête les présentes directives.

1.1 But des directives

Les directives apportent des précisions vis-à-vis du règlement et donnent aux candidats des informations sur le contenu, la préparation et le déroulement de l'examen. Elles décrivent en outre les modules (contenus et examens), ainsi que le profil de qualification. La commission AQ révisé périodiquement les directives et peut, si nécessaire, les adapter aux exigences actuelles.

1.2 Instances

1.2.1 Commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ) (ch. 2.1 et 2.2 RE)

La commission chargée de l'assurance qualité est responsable de toutes les tâches liées à l'octroi du brevet. Les cinq membres minimum qui la composent sont nommés par la commission de la formation de l'Ortra Environnement, chaque orientation devant avoir au moins un représentant au sein de la commission AQ.

Les membres de la commission AQ doivent être titulaires d'un brevet ou d'une certification équivalente dans leur orientation. À défaut, une expérience professionnelle de 5 ans dans le secteur concerné est exigée. Il est également requis de posséder de l'expérience en conduite d'examen, en assurance qualité ou dans un domaine comparable.

Il en va de la responsabilité de chaque membre de la commission AQ d'assurer la circulation des informations au sein de son association professionnelle et de se faire le porte-parole de l'orientation correspondante dans la commission AQ.

1.3 Experts aux examens (ch. 4.4 RE)

La commission AQ nomme et engage les experts aux examens, et les forme pour accomplir leurs tâches (cf. ch. 2.21 RE).

La commission AQ assure la qualité de la réalisation et de l'évaluation des examens. Des experts possédant de l'expérience dans le domaine concerné font passer les examens.

Les associations professionnelles nomment des experts pour l'orientation dont elles sont responsables. La commission AQ choisit les experts.

1.4 Secrétariat de l'examen

Le secrétariat de l'examen exécute les tâches administratives liées aux examens et est l'interlocuteur à privilégier pour toute question. Le secrétariat de l'Ortra Environnement gère le secrétariat d'examen.

Coordonnées:

Ortra Environnement
Eichstrasse 1, 6055 Alpnach Dorf
Téléphone +41 (0)41 671 00 69
E-mail info@odaumwelt.ch
www.ecoprofessions.ch

2 Organisation de l'examen final

Les informations relatives à l'examen final, comme le règlement d'examen, la directive relative au règlement d'examen, ainsi que les taxes, les formulaires et les documents d'inscription peuvent être consultées gratuitement sur le site Internet www.ecoprofessions.ch.

2.1 Calendrier

Les délais suivants doivent impérativement être respectés:

Avant l'examen	Au moins 6 mois	Publication, début des inscriptions
	Au moins 5 mois	Clôture des inscriptions, remise du concept global du travail pratique
	Au moins 4 mois	Décision d'admission
	30 jours à compter de la réception de la décision d'admission	Exigibilité de la taxe d'examen
	Au moins 90 jours; donc 3 mois	Convocation à l'examen
	Au moins 70 jours	Demandes de récusation des experts
	Au moins 60 jours	Retrait (ordinaire) (annulation de l'inscription)
	Au moins 60 jours	Examen final; épreuve 1, point d'appréciation 1.1: remise du rapport

2.2 Publication (ch. 3.1 RE)

La publication est disponible en allemand, en français et en italien sur le site Internet de l'Ortra Environnement (www.ecoprofessions.ch) au moins six mois avant le début de l'examen.

L'annonce contient les documents d'inscription, la période des examens, le montant de la taxe d'examen et le déroulement de l'examen.

L'examen final est organisé si, après la publication, au moins dix candidats remplissent les conditions d'admission ou au moins tous les deux ans (cf. ch. 4.11 RE).

2.3 Inscription (ch. 3.2 RE)

L'inscription s'effectue au moyen des formulaires disponibles sur www.ecoprofessions.ch. L'inscription doit se faire dans les 30 jours suivant la publication de l'examen.

Les documents suivants doivent être joints à l'inscription:

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat;
- b) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- c) les copies des certificats de modules ou des attestations d'équivalence correspondantes;
- d) la mention de la langue d'examen;
- e) la mention de l'orientation;
- f) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo;
- g) la mention du numéro d'assurance sociale (numéro AVS);
- h) la mention du thème du travail pratique et le concept global du travail pratique.

2.4 Convocation (ch. 4.1 RE)

Les candidats sont convoqués par écrit au moins 90 jours avant le début de l'examen final. La convocation contient les informations suivantes:

- a) le programme d'examen, avec l'indication du lieu, de la date, de l'heure de l'examen final et des moyens auxiliaires autorisés ou à apporter;
- b) les noms des experts attribués.

2.5 Demande de récusation (ch. 4.14 RE)

Toute demande de récusation d'un expert doit être motivée et adressée 70 jours au moins avant le début de l'examen final.

2.6 Retrait (ch. 4.2 RE)

Les candidats ont la possibilité d'annuler leur inscription jusqu'à 60 jours avant le début de l'examen. Passé ce délai, le retrait n'est possible que si une raison valable le justifie, et ce, conformément aux dispositions du ch. 4.22 RE. La paternité est reconnue comme une raison valable pendant deux semaines à compter de la naissance de l'enfant.

2.7 Frais à la charge des candidats (ch. 3.4 RE)

Le montant de la taxe d'examen est communiqué lors de l'annonce publique des examens. Elle doit être réglée sous 30 jours après la décision positive de la commission AQ relative aux conditions d'admission. Le versement de la taxe d'examen dans les délais impartis est une condition d'admission (ch. 3.31 RE).

Les frais d'établissement du brevet et d'inscription au registre des titulaires de brevets, de même que les éventuels frais de matériel, ne sont pas inclus dans la taxe d'examen (cf. ch. 3.41 RE).

2.7.1 Frais en cas d'annulation d'une inscription, d'absence injustifiée, d'interruption de l'examen ou d'échec

Si un candidat annule son inscription par écrit jusqu'à 60 jours avant le début de l'examen, la taxe d'examen lui est remboursée, déduction faite des frais de traitement. Passé ce délai, la même règle s'applique si le candidat peut justifier d'une raison valable, conformément au ch. 4.22 RE. Aucun remboursement de la taxe d'examen n'est possible en cas d'absence injustifiée ou d'interruption de l'examen sans raison valable, d'exclusion de l'épreuve ou d'échec à l'examen.

2.8 Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées

Les personnes handicapées disposent d'un droit à compensation des inégalités. La demande doit être adressée à la commission AQ au plus tard au moment de l'inscription à l'examen. La commission AQ statue sur l'octroi et les modalités d'une éventuelle compensation. Pour en savoir plus, se référer à la «Notice Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs» disponible sur www.sbf.admin.ch.

3 Admission à l'examen final (ch. 3.3 RE)

La commission AQ est décisionnaire en matière d'admission ou de non-admission à l'examen final. Elle s'appuie pour cela sur les dispositions du ch. 3.3 du règlement d'examen. La décision d'admission est fondée sur les documents d'inscription fournis par le candidat.

L'admission à l'examen est confirmée par écrit aux candidats inscrits au moins quatre mois avant le début des épreuves.

Sont admises les personnes qui répondent aux conditions décrites dans le règlement concernant l'examen professionnel de spécialiste de la nature et de l'environnement (cf. ch. 3.31 RE).

L'admission s'entend sous réserve du paiement de la taxe d'examen, dans les délais impartis, (cf. ch. 3.41 RE/chapitre 2.7 des présentes directives) et de la remise du rapport relatif au travail pratique dans les délais (cf. ch. 5.1 RE/chapitre 5.2 des présentes directives).

3.1 Pratique / Expérience professionnelle (ch. 3.31 RE)

La pratique exigée doit avoir été acquise après l'obtention du certificat fédéral de capacité ou d'une qualification équivalente et doit correspondre à un taux d'occupation d'au moins 80%. Toute expérience professionnelle à temps partiel inférieur à 80% sera prise en compte proportionnellement.

Le travail bénévole organisé (bénévolat ou direction de projet) est traité comme un travail rémunéré, en fonction du taux d'occupation. Le travail bénévole informel (famille, cercle d'amis, voisinage) n'est pas pris en compte. Les interruptions telles que les congés, la maternité, la paternité, le service militaire et le service de protection civile sont comptabilisées dans l'expérience professionnelle. Les autres types d'interruptions, telles que les congés sans solde, ne sont en principe pas pris en compte dans la pratique exigée.

L'expérience professionnelle exigée doit correspondre au moins à l'un des domaines suivants:

Pour toutes les orientations:

- Nature
- Environnement
- Communication/pédagogie
- Conseil
- Gestion de projet
- Animaux

En outre, pour les orientations Ranger, Protection des animaux et Management environnemental:

- Détention/sécurité, p. ex. détention pénitentiaire, protection et sécurité des personnes et des biens, police, douanes et protection des frontières, enquêtes douanières et tourisme (uniquement pour l'orientation Ranger)

La décision relative à la reconnaissance de l'expérience professionnelle revient à la commission AQ.

3.2 Certification des connaissances en botanique de terrain (condition d'admission pour l'orientation Promotion de la biodiversité, ch. 3.31 RE)

La certification exigée pour les connaissances en botanique de terrain doit être conforme aux standards de la Société botanique suisse (SBS). Il convient de présenter au minimum le niveau de certification 200 «Bellis» de la SBS pour être admissible à l'examen.

4 Modules exigés

4.1 Vue d'ensemble des modules (ch. 3.32 RE)

Les certificats d'obtention des modules de base et des modules spécialisés suivants doivent être présentés pour l'admission à l'examen final (conformément au ch. 3.32 RE).

	Module	Nature et durée de l'examen de module
Modules de base pour toutes les orientations	FNU 01 Solides connaissances sur le développement durable	Examen écrit, 2 heures (pour les orientations Promotion de la biodiversité, Communication environnementale, Management environnemental) ou 90 minutes (pour les orientations Ranger et Protection des animaux)
	FNU 02 Communication et gestion de projet	Examen écrit, 2 heures
Modules pour l'orientation Promotion de la biodiversité (BF)	FNU BF01 Habitats de la Suisse	<ul style="list-style-type: none"> Documentation relative à la mission sur le terrain, écrit, rédigé préalablement Entretien professionnel, oral, 20 minutes
	FNU BF02 Conditions-cadres et outils	Étude de cas, écrit, 60 minutes
	FNU BF03 Promotion de la biodiversité dans la pratique	Présentation, oral, 30 minutes
	Soit: FNU BF04 Conseil en matière de biodiversité dans les zones urbanisées (module obligatoire à choix)	<ul style="list-style-type: none"> Jeu de rôle, mise en pratique, 30 minutes Entretien, oral, 30 minutes
	Soit: FNU BF05 Conseil en matière de biodiversité dans les zones agricoles (module obligatoire à choix)	
Modules pour l'orientation Ranger (RG)	FNU RG01 Protection de la nature et orientation du public	Examen écrit, 1 heure
	FNU RG02 Surveillance et gestion des conflits	<ul style="list-style-type: none"> Jeu de rôle, mise en pratique, 20 minutes Entretien professionnel, oral, 15 minutes
	FNU RG03, Sensibilisation et éducation à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de la stratégie d'intervention, oral, 20 minutes, plus 40 minutes de temps de préparation Entretien professionnel, oral, 15 minutes

	Module	Nature et durée de l'examen de module
Modules pour l'orientation Protection des animaux (TS)	FNU TS01 Fondements de la biologie et de l'éthologie	Examen écrit, 90 minutes
	FNU TS02 Connaissances en médecine vétérinaire	Examen écrit (étude de cas), 90 minutes
	FNU TS03 Élevage, utilisation et soins respectueux du bien-être animal conformément aux principes éthiques et au cadre juridique	Étude de cas, écrit, 90 minutes
	FNU TS04 Gestion de situations relevant de la protection des animaux	Rapport (analyse d'une situation relevant de la protection des animaux), rédigé préalablement, travail de groupe
	Soit: FNU TS05 Application dans la pratique (module obligatoire à choix)	Pour le FNU TS05: jeu de rôle sur un cas pratique, oral, 30 minutes
	Soit: FNU TS06 ONG dans la pratique (module obligatoire à choix)	Pour le FNU TS06: entretien professionnel sur un cas pratique, oral, 30 minutes
Modules pour l'orientation Communication environnementale (UK)	FNU UK01 Bases avancées pour une communication environnementale adaptée aux groupes cibles	Examen écrit, 2 heures
	FNU UK02 Bases de la communication environnementale – développer des stratégies de communication dans le monde du travail	Stratégie de communication, écrit
	FNU UK03 Méthodes et instruments pour une communication réussie	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation, oral, 20 minutes • Entretien professionnel, oral, 20 minutes
	FNU UK04 Planification, mise en œuvre et documentation de mesures de communication	Rapport de projet, écrit, travail de groupe
Modules pour l'orientation Management environnemental (UM)	FNU UM01 Connaissances environnementales spécifiques pour la mise en œuvre	Examen écrit, 2 heures
	FNU UM02 Bases du management environnemental – analyse et stratégies	Stratégie de cas pratique, écrit
	FNU UM03 Développement et mise en œuvre de mesures et de projets environnementaux	Rapport de projet, écrit, travail de groupe
	FNU UM04 Collaboration avec les groupes d'intérêts et communication	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation, oral, 20 minutes • Entretien professionnel, oral, 20 minutes

4.2 Description des modules

Le détail des contenus et des exigences propres aux différents modules est défini dans les identifications des modules et peut être consulté sur le site Internet www.ecoprofessions.ch.

Les tableaux suivants contiennent une brève description des différents modules. Sont tout d'abord présentés les modules de base qui constituent un tronc commun à toutes les orientations, puis les modules propres aux différentes orientations.

Modules communs à toutes les orientations:

Module FNU 01 Solides connaissances sur le développement durable		
Description du module	Ce module traite des fondamentaux en matière de développement durable et permet d'acquérir de solides connaissances en la matière, et plus spécifiquement au sujet de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	1.1	Prendre en compte les principes du développement durable, notamment l'écologie ainsi que les dimensions du climat et de la biodiversité dans la mise en œuvre
	1.2	Traiter les tâches dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux en tenant compte de l'évolution des valeurs et du cadre juridique
	1.3	Améliorer la perception et le comportement des personnes sur les questions environnementales
	1.4	Prendre en compte les questions des systèmes d'alimentation durables et du bien-être animal dans le traitement des tâches (hormis pour RG)
	1.5	Prendre en compte les différents habitats dans le traitement des tâches
	1.6	Mettre en œuvre des stratégies d'utilisation durable du paysage (hormis pour TS)
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen du module	Examen écrit, 2 heures (pour les orientations Promotion de la biodiversité, Communication environnementale, Management environnemental) ou 90 minutes (pour les orientations Ranger et Protection des animaux)	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	

Module FNU 02 Communication et gestion de projet

Description du module	Ce module aborde les fondamentaux de la communication et de la gestion de projet.
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	2.1 Communiquer de façon ciblée et adaptée aux destinataires dans le cadre d'entretiens ou de consultations
	2.2 Utiliser des outils de communication adaptés aux différents groupes cibles
	2.3 Présenter et transmettre les connaissances en matière de nature, d'environnement ou de protection des animaux de manière compréhensible pour différents groupes cibles
	2.4 Assurer la médiation entre différents groupes d'intérêts en cas de conflit
	2.5 Établir et entretenir des partenariats et des réseaux dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux
	2.6 Collaborer avec des médias dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux
	3.1 Initier et planifier des projets, des sous-projets ou des missions dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux
	3.2 Réaliser ou diriger des projets, des sous-projets ou des missions
	3.3 Clôturer des projets, des sous-projets ou des missions
Aspects formels	
Nature et durée de l'examen de module	Examen écrit, 2 heures L'examen est composé de deux épreuves visant à évaluer les domaines de compétences opérationnelles 2 («Communication») et 3 («Gestion de projet»): 1. Épreuve: questions ouvertes, questions à choix multiple, questions de connaissance et de compréhension, 1 heure 2. Épreuve: 1 ou 2 études de cas, 1 heure
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans

Modules pour l'orientation Promotion de la biodiversité:

Module FNU BF01 Habitats de la Suisse		
Description du module	Dans ce module, les participants apprennent à reconnaître les habitats de la Suisse qui présentent un intérêt pratique ainsi que les espèces typiques qui y vivent, les interactions entre ces dernières et les facteurs liés au site. Ils apprennent à utiliser des outils pour réaliser des relevés de végétation et déterminer les espèces sur le terrain et sont capables d'évaluer la qualité écologique des habitats et leur potentiel de développement.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	4.1	Dresser un état des lieux d'un site et évaluer son potentiel en matière de biodiversité
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation relative à la mission sur le terrain, écrit, rédigé préalablement • Entretien professionnel, oral, 20 minutes 	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	

Module FNU BF02 Conditions-cadres et outils		
Description du module	Dans ce module, les participants apprennent à connaître les bases légales, les instruments politiques et les programmes de promotion à prendre en compte pour planifier et mettre en œuvre des projets de promotion de la biodiversité sur un site. Ils approfondissent leurs connaissances sur l'identification des synergies et conflits potentiels.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	4.2	Réaliser des analyses contextuelles
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	Étude de cas, écrit, 60 minutes	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	

Module FNU BF03 Promotion de la biodiversité dans la pratique

Description du module	Dans ce module, les participants approfondissent leurs connaissances pour mettre en œuvre efficacement des mesures de promotion de la biodiversité et évaluer leur impact dans la pratique. Ils sont en mesure de déterminer et d'exécuter les mesures de promotion en tenant compte de l'horizon de développement. Ils se concentrent sur la réalisation de projets individuels.
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	4.4 Concevoir, planifier et accompagner les étapes de mise en œuvre
Aspects formels	
Nature et durée de l'examen de module	Présentation, oral, 30 minutes
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans

Module FNU BF04 Conseil en matière de biodiversité dans les zones urbanisées (module obligatoire à choix)

Description du module	Dans ce module, les participants apprennent à définir des objectifs en matière de biodiversité en tenant compte du potentiel de développement et des conditions-cadres d'un site spécifique dans des zones urbanisées. Ils sont en mesure de déterminer et de planifier des mesures appropriées. Les besoins et les souhaits des clients sont pris en compte, examinés et évalués. L'accent est mis sur la transmission de conseils spécialisés dans la pratique.
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	4.2 Réaliser des analyses contextuelles
	4.3 Définir des objectifs en matière de biodiversité et proposer des mesures de promotion pour un site donné
	4.4 Concevoir, planifier et accompagner les étapes de mise en œuvre
Aspects formels	
Nature et durée de l'examen de module	<ul style="list-style-type: none"> Jeu de rôle, mise en pratique, 30 minutes Entretien professionnel, oral, 30 minutes
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans

Module FNU BF05 Conseil en matière de biodiversité dans les zones agricoles (module obligatoire à choix)

Description du module	Dans ce module, les participants apprennent à définir des objectifs en matière de biodiversité en tenant compte du potentiel de développement et des conditions-cadres d'une entreprise en zone agricole. Ils sont en mesure de déterminer et de planifier des mesures appropriées. Les besoins et les souhaits des entreprises sont pris en compte, examinés et évalués. L'accent est mis sur la transmission de conseils spécialisés dans la pratique	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	4.2	Réaliser des analyses contextuelles
	4.3	Définir des objectifs en matière de biodiversité et proposer des mesures de promotion pour un site donné
	4.4	Concevoir, planifier et accompagner les étapes de mise en œuvre
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	<ul style="list-style-type: none"> Jeu de rôle, mise en pratique, 30 minutes Entretien professionnel, oral, 30 minutes 	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	

Modules pour l'orientation Ranger:

Module FNU RG01 Protection de la nature et orientation du public

Description du module	Ce module aborde les fondamentaux spécifiques aux rangers qui leur permettent d'identifier les qualités écologiques et paysagères de leur territoire d'intervention, et de contribuer à leur préservation à travers des mesures ciblées de protection de la nature et d'orientation du public.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	5.4	Identifier des mesures d'orientation du public respectueuses de la nature et des paysages, et les mettre en place si nécessaire
	5.5	Identifier des mesures de protection, de préservation et de promotion des qualités écologiques et paysagères du territoire d'intervention, et les mettre en place si nécessaire
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	Examen écrit, 1 heure	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	
Prérequis	Il faut avoir suivi une formation aux premiers secours (cours de secourisme d'urgence) ou une remise à niveau de cette formation au cours des 6 dernières années.	

Module FNU RG02 Surveillance et gestion des conflits

Description du module	Ce module aborde les compétences spécifiques aux rangers qui leur permettent de veiller au respect des règles propres au territoire d'intervention grâce à des mesures de surveillance, et d'identifier et analyser à temps les situations conflictuelles et dangereuses.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	5.2	Veiller au respect des règles propres au territoire d'intervention grâce à des mesures de surveillance
	5.6	Identifier et analyser à temps les situations conflictuelles et dangereuses et adopter des mesures adéquates
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	<ul style="list-style-type: none">• Jeu de rôle, mise en pratique, 20 minutes• Entretien professionnel, oral, 15 minutes	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	
Prérequis	Il faut avoir suivi une formation aux premiers secours (cours de secourisme d'urgence) ou une remise à niveau de cette formation au cours des 6 dernières années.	

Module FNU RG03 Sensibilisation et éducation à l'environnement

Description du module	Ce module aborde les compétences spécifiques aux rangers qui leur permettent d'encourager des comportements adéquats sur le territoire d'intervention grâce à des actions de sensibilisation et d'information et à des activités d'éducation à l'environnement, ainsi que de renforcer la prise de conscience relative aux valeurs naturelles et l'enthousiasme pour les particularités de la nature.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	5.1	Encourager des comportements adéquats sur le territoire d'intervention grâce à des actions de sensibilisation et d'information
	5.3	Proposer des activités d'éducation à la nature et à l'environnement destinées à différents groupes cibles
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de la stratégie d'intervention, oral, 20 minutes, plus 40 minutes de temps de préparation• Entretien professionnel, oral, 15 minutes	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	
Prérequis	Il faut avoir suivi une formation aux premiers secours (cours de secourisme d'urgence) ou une remise à niveau de cette formation au cours des 6 dernières années.	

Modules pour l'orientation Protection des animaux:

Module FNU TS01 Fondements de la biologie et de l'éthologie	
Description du module	Ce module permet d'acquérir des connaissances fondamentales en biologie et en éthologie. L'accent est mis sur l'analyse des comportements normaux et pathologiques afin d'évaluer de manière fondée les situations relevant de la protection des animaux et d'agir de manière responsable.
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	6.1 Identifier les situations relevant de la protection des animaux et effectuer une première évaluation correcte
	6.2 Traiter des situations relevant de la protection des animaux
Aspects formels	
Nature et durée de l'examen de module	Examen écrit, 90 minutes
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans

Module FNU TS02 Connaissances en médecine vétérinaire	
Description du module	Ce module permet d'acquérir des connaissances fondamentales en médecine vétérinaire, notamment en anatomie, physiologie et pathologie. L'objectif est de développer une compréhension approfondie des fonctions biologiques et des processus pathologiques chez les animaux afin de pouvoir évaluer de manière professionnelle leur santé et leur bien-être dans le contexte d'une mission de protection des animaux.
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	6.1 Identifier les situations relevant de la protection des animaux et effectuer une première évaluation correcte
	6.2 Traiter des situations relevant de la protection des animaux
Aspects formels	
Nature et durée de l'examen de module	Examen écrit (études de cas), 90 minutes
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans

Module FNU TS03 Élevage, utilisation et soins respectueux du bien-être animal conformément aux principes éthiques et au cadre juridique

Description du module	Ce module propose des solutions aux questions concernant les conditions d'élevage et d'utilisation des animaux. Il traite des principes fondamentaux sur lesquels doivent reposer un élevage et une utilisation respectueux du bien-être animal, dans le respect des exigences légales et éthiques. L'aménagement des enclos, la possibilité de mouvement, le niveau d'occupation, les contacts avec d'autres animaux et leur traitement sont autant d'autres critères pris en compte. Ce module aborde des aspects tels que l'alimentation, les soins et l'élevage respectueux des animaux, ainsi que les conditions d'anesthésie, d'euthanasie et d'abattage.
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	1.2 Traiter les tâches dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux en tenant compte de l'évolution des valeurs et du cadre juridique
	1.5 Prendre en compte les différents habitats dans le traitement des tâches
	6.2 Traiter des situations relevant de la protection des animaux
	6.3 Formuler des objectifs et différentes solutions en lien avec la situation relevant de la protection des animaux
Aspects formels	
Nature et durée de l'examen de module	Étude de cas, écrit, 90 minutes
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans

Module FNU TS04 Gestion de situations relevant de la protection des animaux

Description du module	Ce module a pour objectif de transmettre des méthodes de recherche, d'évaluation critique des sources et de résolution ciblée des problèmes dans le domaine de la protection des animaux. Les participants mettent en pratique leur capacité à analyser des situations relevant de la protection des animaux, à formuler différentes solutions et à documenter les mesures de manière structurée. En outre, des compétences administratives et documentaires fondamentales sont enseignées, y compris l'utilisation d'outils numériques et la protection des données.
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	2.3 Présenter et transmettre les connaissances en matière de nature, d'environnement ou de protection des animaux de manière compréhensible pour différents groupes cibles
	6.2 Traiter des situations relevant de la protection des animaux
	6.3 Formuler des objectifs et différentes solutions en lien avec la situation relevant de la protection des animaux
	6.6 Documenter les mesures d'amélioration de la situation relevant de la protection des animaux
Aspects formels	
Nature et durée de l'examen de module	Rapport (analyse d'une situation relevant de la protection des animaux), rédigé préalablement, travail de groupe
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans

Module FNU TS05 Application dans la pratique (module obligatoire à choix)

Description du module	Dans ce module, les participants apprennent à mettre en œuvre dans la pratique des mesures relatives à la protection des animaux, à en contrôler l'application et à en évaluer l'efficacité. Des thèmes tels que le contrôle, la collecte de preuves, les mesures, la documentation et l'évaluation sont abordés dans le cadre de l'application des mesures de protection des animaux et sont approfondis lors de travaux pratiques.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	6.4	Définir des mesures d'amélioration de la situation relevant de la protection des animaux et les communiquer de manière adaptée aux destinataires
	6.5	Vérifier les mesures d'amélioration de la situation relevant de la protection des animaux et les adapter si nécessaire
	6.6	Vérifier les mesures d'amélioration de la situation relevant de la protection des animaux et les adapter si nécessaire
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	Jeu de rôle sur un cas pratique, oral, 30 minutes	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	

Module FNU TS06 ONG dans la pratique (module obligatoire à choix)

Description du module	Dans ce module, les participants apprennent à mettre en œuvre et à contrôler les mesures relatives à la protection des animaux dans la pratique des ONG ainsi qu'à évaluer leur efficacité (action en réseau, mesures, communication, initiatives politiques, sensibilisation, évaluation, etc.).	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	6.4	Définir des mesures d'amélioration de la situation relevant de la protection des animaux et les communiquer de manière adaptée aux destinataires
	6.5	Vérifier les mesures d'amélioration de la situation relevant de la protection des animaux et les adapter si nécessaire
	6.6	Vérifier les mesures d'amélioration de la situation relevant de la protection des animaux et les adapter si nécessaire
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	Entretien professionnel sur un cas pratique, oral, 30 minutes	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	

Modules pour l'orientation Communication environnementale:

Module FNU UK01 Bases avancées pour une communication environnementale adaptée aux groupes cibles		
Description du module	Ce module enseigne les bases/principes avancés du développement durable et de la protection de la nature pour une communication environnementale adaptée aux groupes cibles. Les participants découvrent les interactions entre les différents acteurs des domaines spécifiques de la communication environnementale.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	1.1	Prendre en compte les principes du développement durable, notamment l'écologie ainsi que les dimensions du climat et de la biodiversité dans la mise en œuvre
	1.4	Prendre en compte les questions des systèmes d'alimentation durables et du bien-être animal dans le traitement des tâches
	1.6	Mettre en œuvre des stratégies d'utilisation durable du paysage
	7.1	Mettre au point des stratégies de communication environnementale
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	Examen écrit, 2 heures	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	

Module FNU UK02 Bases de la communication environnementale – développer des stratégies de communication dans le monde du travail		
Description du module	Dans ce module, les participants apprennent à concevoir des stratégies de communication dans le domaine environnemental.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	7.1	Mettre au point des stratégies de communication environnementale
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	Stratégie de communication, écrit	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	

Module FNU UK03 Méthodes et instruments pour une communication réussie

Description du module	Ce module traite des méthodes et des instruments nécessaires pour une communication environnementale réussie. Les participants sont en mesure d'appliquer les méthodes appropriées en fonction des groupes cibles. Ils exercent leurs compétences en matière de présentation ainsi que leurs capacités rédactionnelles. Ils apprennent les fondamentaux du marketing, des relations publiques et du travail auprès des médias.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	7.3	Élaborer des contenus destinés à différents supports et canaux, en fonction des groupes cibles
	7.4	Organiser des manifestations et des présentations adaptées aux groupes cibles
	7.5	Mettre au point et appliquer des mesures marketing pour des produits, des services et des projets environnementaux
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation, oral, 20 minutes • Entretien professionnel, oral, 20 minutes 	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	

Module FNU UK04 Planification, mise en œuvre et documentation de mesures de communication

Description du module	Ce module est consacré à la conception, à la mise en œuvre et à la documentation de stratégies de communication. Les participants y apprennent à mettre au point, à appliquer ou à commercialiser différentes mesures de sensibilisation et de mobilisation, ainsi que des stratégies marketing simples et des mesures de relations publiques. Ils se familiarisent également avec la rédaction de rapports environnementaux pertinents et le traitement de données en fonction des groupes cibles.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	7.2	Mettre en œuvre des mesures de communication à des fins d'information, de sensibilisation et de mobilisation
	7.6	Établir une documentation adaptée aux différents groupes cibles
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	Rapport de projet, écrit, travail de groupe	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	

Modules pour l'orientation Management environnemental:

Module FNU UM01 Connaissances environnementales spécifiques pour la mise en œuvre		
Description du module	Ce module permet d'acquérir des connaissances environnementales spécifiques pour la mise en œuvre dans les entreprises ou les organisations. D'autres concepts et champs de compétences centraux axés sur la nature et l'environnement sont approfondis.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	1.1	Prendre en compte les principes du développement durable, notamment l'écologie ainsi que les dimensions du climat et de la biodiversité dans la mise en œuvre
	1.4	Prendre en compte les questions des systèmes d'alimentation durables et du bien-être animal dans le traitement des tâches
	8.3	Accompagner et diriger de manière professionnelle le développement et la mise en application de mesures environnementales dans les entreprises et les organisations
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	Examen écrit, 2 heures	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	

Module FNU UM02 Bases du management environnemental – analyse et stratégies		
Description du module	Dans ce module, les participants apprennent les bases du management environnemental, notamment les méthodes ainsi que les techniques d'analyse et de développement de stratégies et de concepts.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	8.1	Réaliser des consultations internes et externes dans les entreprises et les organisations sur les questions en lien avec la nature et l'environnement
	8.2	Garantir le respect du droit de l'environnement et des autres obligations en la matière au sein des entreprises et des organisations
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	Stratégie de cas pratique, écrit	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	

Module FNU UM03 Développement et mise en œuvre de mesures et de projets environnementaux

Description du module	Ce module aborde les principes techniques et méthodologiques de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de projets environnementaux.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	8.3	Accompagner et diriger de manière professionnelle le développement et la mise en application de mesures environnementales dans les entreprises et les organisations
	8.4	Analyser et optimiser les produits, les services, les activités et les processus des entreprises et des organisations sous le prisme de la réduction de leur impact environnemental à l'aide de critères de durabilité
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	Rapport de projet, écrit, travail de groupe	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	

Module FNU UM04 Collaboration avec les groupes d'intérêts et communication

Description du module	Ce module est consacré à l'accompagnement et à la communication pour une mise en œuvre réussie des projets. Il aborde la question de la collaboration avec différents groupes d'intérêt, notamment la coordination, la communication, l'harmonisation des exigences et la modération des réunions destinées à mettre au point des solutions communes.	
Compétences opérationnelles enseignées et évaluées	8.3	Accompagner et diriger de manière professionnelle le développement et la mise en application de mesures environnementales dans les entreprises et les organisations
Aspects formels		
Nature et durée de l'examen de module	<ul style="list-style-type: none">• Présentation, oral, 20 minutes• Entretien professionnel, oral, 20 minutes	
Validité du certificat d'obtention du module	Six ans	

4.3 Organisation et déroulement des examens de module

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) tient une liste des prestataires de cours préparatoires à un examen professionnel fédéral ou à un examen professionnel fédéral supérieur. Cette liste est disponible sur cette [page](#).

Les participants aux cours préparatoires à un examen professionnel fédéral ou à un examen professionnel fédéral supérieur bénéficient d'un soutien financier. Ils peuvent en formuler la demande auprès de la Confédération. Pour en savoir plus, consulter le site Internet du SEFRI:

<https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/fpc/fps/contributions.html>

Les cours préparatoires et les examens de module sont créés, organisés et dispensés par les prestataires de cours. La commission AQ vérifie le déroulement des examens de module par échantillonnage (bonne

exécution sur le plan formel et adéquation des contenus avec les identifications des modules). Les modules et les preuves de compétence correspondantes sont décrits de façon plus détaillée au chapitre 4.2 des présentes directives.

Analyse d'équivalence des autres diplômes et accomplissements: les demandes de prise en compte des modules et de reconnaissance des diplômes étrangers doivent être adressées le plus tôt possible au secrétariat de l'examen.

Tout recours relatif au refus d'un module doit être formulé auprès du prestataire de cours dans les 30 jours suivant la notification. Il doit être remis sous forme écrite et dûment motivé. La décision finale revient au prestataire de cours.

5 Examen final

5.1 Contenu de l'examen

Le contenu de l'examen a pour but de vérifier si le candidat possède les compétences opérationnelles décrites à l'annexe des présentes directives, dans le but d'exercer le métier de spécialiste de la nature et de l'environnement.

5.2 Épreuves (ch. 5.1 RE)

L'examen se compose des épreuves suivantes:

Épreuve		Nature de l'épreuve	Durée
1	Travail pratique		
1.1	Rapport	écrite	rédaction préalable
1.2	Présentation et entretien d'approfondissement	orale	30 minutes
2	Entretien professionnel	orale	30 minutes
Total			60 minutes

5.2.1 Épreuve 1: travail pratique

Description

Dans le cadre du travail pratique, les candidats traitent individuellement une problématique pratique issue du domaine de leur orientation. Le thème est choisi de façon autonome et doit être clairement en lien avec les compétences opérationnelles transversales, ainsi qu'avec les compétences opérationnelles de l'orientation du candidat, telles que visées à l'annexe des présentes directives. Il ne s'agit pas de couvrir l'ensemble des compétences opérationnelles.

Le travail pratique est composé de:

- la rédaction du rapport,
- la présentation du travail et un entretien d'approfondissement.

Objectifs

Lors de cette épreuve, le candidat montre qu'il est en mesure de traiter de façon autonome une problématique/un projet ou une mission tiré(e) de sa propre pratique dans son domaine. Il doit donc être capable d'analyser et de traiter ses propres questions/problématiques. Le thème peut être choisi par le candidat lui-même.

Au moyen d'une présentation orale suivie d'un entretien d'approfondissement, le candidat montre qu'il s'est penché de manière détaillée sur le thème de son travail pratique et qu'il a acquis un savoir spécifique fondé, qu'il est capable de présenter et de discuter clairement.

Point d'appréciation 1.1 Rapport

Toutes les informations relatives à la rédaction du rapport sont consignées dans un guide disponible sur le site Internet www.ecoprofessions.ch.

Le candidat remet un concept global du travail pratique lors de l'inscription.

Le rapport écrit est remis avant la présentation et l'entretien d'approfondissement et avant l'entretien professionnel. Il doit être envoyé par voie électronique au secrétariat de l'examen au moins 60 jours avant le début des examens (les dates précises sont indiquées dans l'annonce publique ou l'avis d'examen).

Point d'appréciation 1.2 Présentation et entretien d'approfondissement

Le candidat dispose de 15 minutes pour présenter son travail pratique.

À l'issue de la présentation, le candidat s'entretient avec les experts pendant 15 minutes. Il justifie et analyse son approche méthodologique, ses résultats et les conclusions qu'il a tirées de son travail pratique. La présentation et l'entretien d'approfondissement se déroulent en langue standard.

5.2.2 Épreuve 2: entretien professionnel

La seconde épreuve consiste en un entretien professionnel de 30 minutes. Lors de l'entretien avec les experts, le candidat s'appuie sur sa pratique professionnelle pour démontrer qu'il est capable de mobiliser les compétences opérationnelles de façon contextualisée et de les transposer à de nouvelles situations, notamment à des exemples pratiques. L'entretien professionnel se déroule en langue standard.

5.2.3 Moyens auxiliaires

Rapport	Le choix des moyens auxiliaires appartient aux candidats. Les sources et les moyens auxiliaires, en particulier l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), doivent être déclarés intégralement dans des répertoires correspondants.
Présentation	Tous les moyens auxiliaires sont autorisés pour la présentation (p. ex. présentation PowerPoint, vidéo, plan, chevalet de conférence).
Entretien d'approfondissement/ professionnel	L'entretien avec les experts se déroule sans autre moyen auxiliaire.

5.2.4 Critères d'évaluation

Le rapport, la présentation et l'entretien d'approfondissement, de même que l'entretien professionnel, sont évalués par deux experts. L'évaluation se fait sur la base d'une grille d'évaluation prédéfinie. Elle donne lieu à deux notes pour les points d'appréciation et à deux notes pour les épreuves (pour en savoir plus, voir «Réussite de l'examen»).

L'évaluation porte au moins sur les critères suivants:

Évaluation du rapport

- Qualité conceptuelle: clarté des liens entre le contexte/la problématique, les objectifs, la démarche adoptée et les résultats
- Qualité professionnelle: compréhension du sujet et du contexte, rigueur professionnelle et utilisation correcte des termes professionnels

- Qualité formelle et linguistique: structure, présentation/visualisation, langage/expression, clarté, utilisation correcte des sources
- Qualité d'évaluation: analyse critique de la démarche adoptée et des résultats

Évaluation de la présentation et de l'entretien d'approfondissement

- Qualité de la présentation: structure/articulation, vue d'ensemble, utilisation de moyens auxiliaires, variété, gestion du temps
- Qualité de la communication: expression linguistique, contact avec le public, présentation
- Qualité professionnelle: présentation claire des faits, mise en évidence des principaux résultats et constats, rigueur professionnelle et utilisation correcte des termes professionnels
- Approche globale: reconnaissance des interactions et des contradictions, mention d'alternatives (procédures, mesures, instruments), capacité à changer de perspective
- Qualité de la communication et de la réflexion: capacité de dialogue, d'argumentation, de critique et de réflexion

Évaluation de l'entretien professionnel

- Qualité professionnelle: compréhension approfondie de la pratique professionnelle, solides connaissances dans des domaines spécialisés connexes
- Qualité de la communication: capacité à dialoguer, argumenter, critiquer et réfléchir
- Capacité de réflexion et d'analyse: évaluation critique de différentes solutions possibles, identification des limites et des risques, déduction de mesures recommandées

5.3 Réussite de l'examen

Les prestations sont évaluées par des notes échelonnées de 1 à 6. Les notes égales et supérieures à 4,0 désignent des prestations suffisantes, les notes inférieures à 4,0 une prestation insuffisante. Les experts déterminent ensemble les notes.

Le calcul de la note finale s'effectue comme suit:

Épreuve 1: travail pratique

Note du point d'appréciation 1.1: rapport

Note du point d'appréciation 1.2: présentation et entretien d'approfondissement

note entière/demi-note

note entière/demi-note

Note de l'épreuve 1 (moyenne des deux notes des points d'appréciation) Note arrondie au dixième

Épreuve 2: entretien professionnel

Note arrondie à la demi-note ou à la note entière

Note finale (moyenne des deux notes des épreuves 1 et 2)

Note arrondie au dixième

Les deux notes des points d'appréciation et les deux notes des épreuves ont toutes une pondération de 1. L'examen final est réussi si la note minimale de 4,0 est obtenue pour chaque épreuve. En cas d'échec à l'examen final, le candidat doit repasser toutes les épreuves pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 4,0.

5.4 Procédure de recours

L'instance de recours est le SEFRI (cf. ch. 7.3 du règlement d'examen). La procédure de recours est régie dans la «Notice relative au droit de consulter des documents» et dans la «Notice concernant les recours»

(voir <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fpc/fps/examens-federaux/candidats-et-diplomes.html>).

6 Dispositions finales

Les directives relatives à l'examen professionnel de spécialiste de la nature et de l'environnement et le règlement d'examen entrent en vigueur simultanément.

7 Édiction

Les présentes directives sont édictées par la commission AQ le 8 octobre 2026.

Alpnach Dorf, 8 octobre 2026

A handwritten signature in blue ink, reading "Sangsue D".

Déborah Sangsue

Présidente de la commission chargée de l'assurance qualité

8 Annexe aux directives: Profil de qualification

8.1.1 Profil de la profession

Domaine d'activité

Les spécialistes de la nature et de l'environnement œuvrent dans un large spectre de secteurs économiques et de domaines d'activité et se concentrent, selon leur orientation, plus particulièrement sur la protection de l'environnement, de la nature ou des animaux. Ils se voient confier des tâches, des mandats et des projets exigeants, dans le cadre desquels ils assument, selon les modalités de la mission, un rôle de participation, d'exécution ou de direction. Dans leur domaine d'activité, leur travail consiste à mettre au point des solutions et des mesures, qui sont ensuite appliquées pour atteindre les objectifs de développement durable en matière de protection de la nature, de l'environnement ou des animaux. La communication est souvent au cœur de leur travail, qui implique notamment d'informer et de sensibiliser différents groupes cibles. Les conditions-cadres et les exigences légales applicables à leur domaine d'activité, ainsi que la documentation et le reporting jouent à cet égard un rôle essentiel.

Selon leur orientation, les spécialistes de la nature et de l'environnement peuvent travailler dans des administrations publiques, des associations, des entreprises de droit privé de tailles variables, des organisations non gouvernementales (ONG) ou exercer une activité indépendante.

Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec orientation Promotion de la biodiversité conseillent leurs mandants et leur clientèle au sujet des mesures de promotion de la biodiversité, aussi bien dans les agglomérations, les zones agricoles et les forêts qu'au niveau des ouvrages d'infrastructure. Il s'agit de planifier et d'accompagner la mise en œuvre de ces mesures en fonction de la situation. Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec orientation promotion de la biodiversité fournissent leurs services à des administrations, des ONG, des établissements scolaires, des organisations du secteur privé (p. ex. gérance immobilière), des personnes du monde agricole et des particuliers (p. ex. propriétaires de maison), entre autres. Leur objectif est d'aménager, d'entretenir et de développer des habitats afin qu'ils favorisent la biodiversité tout en étant parfaitement adaptés au site et aux conditions locales. À cette fin, ils mettent au point des mesures concrètes à même de préserver et de favoriser la biodiversité.

En pratique, ils travaillent principalement avec des spécialistes œuvrant dans l'horticulture, l'aménagement paysager, l'agriculture et la sylviculture, l'environnement et le développement durable.

Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec orientation Ranger assurent une fonction de médiation entre l'humain et la nature. Ils contribuent à la préservation et à la promotion des écosystèmes sur un territoire donné à travers des tâches de surveillance, d'orientation du public, d'éducation à l'environnement et au développement durable, de sensibilisation, de veille et de mise en application des comportements à la fois respectueux de l'environnement et du territoire et conformes au droit. Ils mènent des actions préventives et font tout leur possible pour désamorcer les situations conflictuelles en cherchant à concilier les intérêts divergents, à apaiser rapidement les tensions et à assurer une cohabitation respectueuse. Il s'agit également d'œuvrer activement à la protection de la nature en contribuant aux mesures de valorisation et de conservation des espèces, ainsi qu'aux travaux d'entretien. L'objectif des spécialistes de la nature et de l'environnement avec orientation Ranger consiste à limiter l'incidence des activités humaines (abandon d'ordures, propagation d'espèces invasives, perturbation des animaux sauvages, etc.), à préserver la nature et à sensibiliser le public à prendre soin de l'environnement. Leurs principaux interlocuteurs directs sont les personnes qui visitent ou exploitent leur territoire d'intervention (p. ex. une réserve naturelle ou sauvage, un parc, un

espace naturel sensible exploité de façon intensive ou une zone touristique). Leur travail s'effectue en collaboration avec de multiples parties prenantes et partenaires: police, garde-faune, spécialistes de la chasse et de la pêche, instances de protection de la nature et de l'environnement, administrations publiques, touristes, sylviculteurs, commissions, ONG, groupes de recherche, public des espaces de loisir et agriculteurs.

Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec orientation Protection des animaux œuvrent dans tous les domaines où l'être humain élève, soigne, utilise ou côtoie des animaux d'une quelconque manière. La mission de ces spécialistes consiste à améliorer la relation entre l'humain et l'animal, à réaliser des évaluations ou des contrôles de grande ampleur au sujet du bien-être animal et à proposer des mesures applicables. Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec orientation Protection des animaux mettent au point des projets de sensibilisation, conseillent et informent les détenteurs d'animaux, ainsi que les personnes en contact avec des animaux dans leur travail, les autorités en lien avec la protection des animaux, les entreprises et les médias, sur des thématiques relatives à la protection et aux droits des animaux. Leur objectif est de garantir, restaurer, maintenir et améliorer le niveau de bien-être animal, de sorte qu'il soit conforme à la législation. Ils travaillent en étroite collaboration avec différentes parties prenantes dans le domaine de la protection des animaux et des espèces, ainsi qu'avec les administrations en lien avec la protection des animaux, avec la police ou avec les services vétérinaires.

Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec orientation Communication environnementale conçoivent et dirigent des projets de communication environnementale et de mobilisation adaptés à divers groupes cibles. Ils mettent sur pied des stratégies de communication globales en tenant compte des valeurs et des exigences des groupes cibles, et coordonnent leur déploiement à travers différents supports et canaux. Le principal enjeu de leur travail est d'inciter des groupes cibles à s'engager en faveur de la transition écologique et d'un comportement durable. Leur mission peut également impliquer de promouvoir des produits et des services durables pour le compte d'entreprises, d'organisations, de communes et de cantons. Leurs groupes cibles sont très variés: il peut par exemple s'agir des habitants d'une commune, du public d'espaces naturels préservés, d'enfants et de jeunes ou encore des collaborateurs d'une entreprise. Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec orientation Communication environnementale collaborent souvent avec d'autres spécialistes du secteur de l'environnement, de la formation ou de la communication.

Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec orientation Management environnemental soutiennent, en interne ou en externe, des entreprises, des communes et des organisations de diverses branches dans des questions en lien avec l'environnement et le développement durable. Il s'agit notamment d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures ad hoc, par exemple dans le cadre de systèmes de management environnemental. Leur mission implique de diriger des projets ou des sous-projets, ainsi que de superviser l'application des différentes mesures. Leur objectif consiste à réduire l'empreinte écologique des entreprises et des organisations, ainsi qu'à optimiser leurs performances en matière de développement durable pour générer un impact positif. Il leur appartient également de créer et de contrôler les conditions nécessaires au respect des exigences posées par les normes et les certificats en matière environnementale.

Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec orientation Management environnemental travaillent en étroite collaboration avec des spécialistes de différents domaines, ainsi qu'avec des instances d'audit et de certification internes ou externes.

Principales compétences opérationnelles

Les spécialistes de la nature et de l'environnement

- possèdent de solides connaissances sur le développement durable, en particulier sur la nature, l'environnement ou la protection des animaux;

- assurent une communication adaptée aux destinataires à l'aide d'outils de communication appropriés dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux;
- dirigent des projets ou des sous-projets et réalisent des missions dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux;
- conseillent, planifient et accompagnent des mesures de promotion de la biodiversité conçues spécifiquement pour les particularités des écosystèmes locaux et leur environnement (orientation Promotion de la biodiversité);
- prennent soin des territoires qui leur sont confiés et assurent une fonction de médiation entre l'humain et la nature (orientation Ranger);
- traitent des questions en lien avec la protection des animaux, et planifient et accompagnent des mesures de promotion de la protection des animaux (orientation Protection des animaux);
- conçoivent, développent, déploient et évaluent des projets de communication environnementale (orientation Communication environnementale);
- mettent en œuvre le management environnemental dans les entreprises et les organisations (orientation Management environnemental).

Exercice de la profession

En fonction de leur orientation, les spécialistes de la nature et de l'environnement effectuent leur travail au bureau, où ils accomplissent des tâches d'exécution, d'administration et de conception, ou sur le terrain, à savoir sur le territoire d'intervention pour les rangers ou au cœur de la nature ou auprès des parties prenantes pour délivrer des conseils en matière de biodiversité ou exécuter des projets.

Les spécialistes de la nature et de l'environnement travaillent essentiellement de manière autonome. Ils assument souvent la responsabilité de leur domaine de compétence ou de leur territoire d'intervention, mènent à bien ou dirigent des projets ou des sous-projets, prennent des décisions et conçoivent seuls des solutions dans leur domaine d'activité. Ce haut niveau de responsabilité exige une grande capacité d'organisation et des connaissances spécialisées. Il est également nécessaire de pouvoir comprendre des situations complexes et de réagir de manière adaptée. Pour ce faire, les spécialistes de la nature et de l'environnement tiennent compte des spécificités du contexte, des groupes d'intérêts impliqués et des conséquences potentielles des décisions adoptées.

Les spécialistes de la nature et de l'environnement travaillent souvent avec divers interlocuteurs et doivent fréquemment rallier à leur cause d'autres groupes professionnels ou parties prenantes. Force de conviction, communication ciblée, aptitude à présenter des thématiques complexes et capacité à susciter l'intérêt, l'engagement et la participation des groupes cibles sont autant de qualités essentielles pour réussir. Il est par ailleurs essentiel que les spécialistes de la nature et de l'environnement comprennent les contextes dans lesquels les groupes cibles évoluent, ainsi que leurs valeurs et leurs exigences. Les spécialistes de la nature et de l'environnement se font les porte-paroles de la protection de l'environnement, de la nature ou des animaux. En situation de conflit, ils jouent un rôle de médiation essentiel en cherchant une solution acceptable pour toutes les parties prenantes ou en appliquant les exigences légales en fonction de la situation et de l'orientation. D'excellentes compétences sociales, ainsi qu'une grande assurance et une bonne capacité de dialogue sont à cet égard essentielles. Les spécialistes de la nature et de l'environnement sont capables d'interagir de façon appropriée et professionnelle avec des personnes d'horizons différents dans des contextes variés.

La fonction de spécialiste de la nature et de l'environnement requiert une grande flexibilité. Il est nécessaire de savoir s'adapter rapidement à l'évolution des situations et des exigences, qu'il s'agisse

de modifications du cadre légal, de nouvelles tendances, de découvertes, de nouvelles informations des autorités ou d'innovations ou d'événements imprévus dans leur domaine de compétence. Les spécialistes de la nature et de l'environnement collaborent souvent avec des personnes issues d'autres domaines et sont par conséquent capables d'intégrer à leur travail des connaissances pluri-disciplinaires.

Rôle de la profession du point de vue social, économique, environnemental et culturel

Les spécialistes de la nature et de l'environnement contribuent dans une large mesure au développement durable, notamment dans la société, la nature et le monde animal, à travers la mise en œuvre de mesures et la réalisation de missions ainsi que de projets ou sous-projets dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux. Leur travail a une incidence positive non seulement directe, mais aussi indirecte, car il favorise la prise de conscience, l'intérêt, la compréhension et l'acceptation des questions en lien avec le développement durable et l'écologie au sein des entreprises et de la population. Il contribue ainsi à la sensibilisation, à la mobilisation et à l'évolution des comportements sur ces thématiques.

Les spécialistes de la nature et de l'environnement participent de façon essentielle à relever des défis imminents qui nécessitent une approche professionnelle, tels que le changement climatique, la pollution environnementale, l'élevage industriel, l'érosion de la biodiversité, la consommation de ressources et d'énergie ainsi que le délitement du rapport à la nature dans notre société. Ils encouragent le lien à la nature et sensibilisent à l'importance des ressources naturelles. Les spécialistes de la nature et de l'environnement contribuent à créer les conditions nécessaires à la transition vers une société durable et à l'amélioration de la qualité de vie pour les générations actuelles et futures, ainsi qu'à la promotion du bien-être animal. Grâce à leur communication axée sur la recherche de solutions et à leur approche globale, ils favorisent un rapport à la nature et aux ressources qui respecte les limites de la planète et qui intègre l'égalité des chances et le principe d'équité en matière de répartition pour l'ensemble de la population.

Le travail des spécialistes de la nature et de l'environnement présente des avantages économiques directs et indirects, à court et à long terme:

- Des mesures efficaces permettent non seulement de promouvoir la biodiversité et de rétablir les services écosystémiques, mais aussi d'accroître l'adéquation avec le marché, d'améliorer la protection du climat et l'adaptation aux changements climatiques, et de renforcer l'acceptation sociale (orientation Promotion de la biodiversité).
- Les rangers promeuvent l'utilisation durable du territoire dans le cadre des activités de la population au sens large (loisirs, tourisme, sport, repos, etc.), la protection des territoires et l'application des exigences légales. Cette approche encourage la pratique de loisirs plus respectueux dans les espaces naturels proches d'une agglomération et exploités de façon intensive, favorise le tourisme durable et contribue au développement économique des régions concernées (orientation Ranger).
- L'engagement en faveur de la protection des animaux favorise une approche plus responsable et contribue à l'amélioration du bien-être animal à long terme. L'acceptation du grand public vis-à-vis d'une consommation raisonnée de produits et services d'origine animale obtenus selon une logique de ménagement des ressources s'en trouve renforcée (orientation Protection des animaux).
- Une communication environnementale professionnelle promeut la prise en compte des questions relevant de la protection de l'environnement. Elle encourage les entreprises, les communes et les organisations à s'engager dans le domaine du développement durable, ce qui favorise la réussite économique à long terme (orientation Communication environnementale).
- La mise en œuvre de connaissances spécifiques aux entreprises permet d'économiser de l'énergie et des ressources et de promouvoir l'économie circulaire et les circuits courts,

c'est-à-dire les fournisseurs locaux ou régionaux (orientation Management environnemental).

8.1.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Remarque: les compétences opérationnelles sur fond gris s'appliquent à toutes les orientations, à l'exception des compétences opérationnelles 1.4 et 1.6. Ces dernières s'appliquent uniquement aux orientations indiquées: UM = management environnemental, UK = communication environnementale, BF = promotion de la biodiversité, TS = protection des animaux, RG = ranger

Domaines des compétences opérationnelles

Compétences opérationnelles

Compétences opérationnelles transversales

1	Acquisition de solides connaissances sur le développement durable, en particulier sur la nature et l'environnement <i>(toutes les orientations, sauf 1.4 et 1.6)</i>	1.1 Prendre en compte les principes du développement durable, notamment l'écologie ainsi que les dimensions du climat et de la biodiversité dans la mise en œuvre	1.2 Traiter les tâches dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux en tenant compte de l'évolution des valeurs et du cadre juridique	1.3 Améliorer la perception et le comportement des personnes sur les questions relatives à la nature et à l'environnement	1.4 Prendre en compte les questions des systèmes d'alimentation durables et du bien-être animal dans le traitement des tâches	1.5 Prendre en compte les différents habitats dans le traitement des tâches	1.6 Mettre en œuvre des stratégies d'utilisation durable du paysage
					UM UK BF TS		UM UK BF RG
2	Communication adaptée aux destinataires dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux <i>(toutes les orientations)</i>	2.1 Communiquer de façon ciblée et adaptée aux destinataires dans le cadre d'entretiens ou de consultations	2.2 Utiliser des outils de communication adaptés aux groupes cibles	2.3 Présenter et transmettre les connaissances en matière de nature, d'environnement ou de protection des animaux de manière compréhensible pour différents groupes cibles	2.4 Assurer la médiation entre différents groupes d'intérêts en cas de conflit	2.5 Établir et entretenir des partenariats et des réseaux dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux	2.6 Collaborer avec des médias dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux
3	Direction et réalisation de projets, de sous-projets ou de missions dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux <i>(toutes les orientations)</i>	3.1 Initier et planifier des projets, des sous-projets ou des missions dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux	3.2 Réaliser ou diriger des projets, des sous-projets ou des missions	3.3 Clôturer des projets, des sous-projets ou des missions			

Orientation promotion de la biodiversité

4	Planification et accompagnement de mesures de promotion de la biodiversité	4.1 Dresser un état des lieux d'un site et évaluer son potentiel en matière de biodiversité	4.2 Réaliser des analyses contextuelles	4.3 Définir des objectifs en matière de biodiversité et proposer des mesures de promotion pour un site donné	4.4 Concevoir, planifier et accompagner les étapes de mise en œuvre		
---	--	---	---	--	---	--	--

Orientation ranger

5	Préservation des territoires d'intervention et garantie de leur protection	5.1 Encourager des comportements adéquats sur le territoire d'intervention grâce à des actions de sensibilisation et d'information	5.2 Veiller au respect des règles propres au territoire d'intervention grâce à des mesures de surveillance	5.3 Proposer des activités d'éducation à la nature et à l'environnement destinées à différents groupes cibles	5.4 Identifier des mesures d'orientation du public respectueuses de la nature et des paysages, et les mettre en place si nécessaire	5.5 Identifier des mesures de protection, de préservation et de promotion des qualités écologiques et paysagères du territoire d'intervention, et les mettre en place si nécessaire	5.6 Identifier et analyser à temps les situations conflictuelles et dangereuses, et adopter des mesures adéquates
---	--	--	--	---	---	---	---

Orientation protection des animaux

6	Gestion de situations relevant de la protection des animaux	6.1 Identifier les situations relevant de la protection des animaux et effectuer une première évaluation correcte	6.2 Traiter des situations relevant de la protection des animaux	6.3 Formuler des objectifs et différentes solutions en lien avec la situation relevant de la protection des animaux	6.4 Définir des mesures d'amélioration de la situation relevant de la protection des animaux et les communiquer de manière adaptée aux destinataires	6.5 Vérifier les mesures d'amélioration de la situation relevant de la protection des animaux et les adapter si nécessaire	6.6 c
---	---	---	--	---	--	--	-------

Orientation communication environnementale

7	Conception, développement, mise en œuvre et évaluation de projets de communication environnementale	7.1 Mettre au point des stratégies de communication environnementale	7.2 Mettre en œuvre des mesures de communication à des fins d'information, de sensibilisation et de mobilisation	7.3 Élaborer des contenus destinés à différents supports et canaux, en fonction des groupes cibles	7.4 Organiser des manifestations et des présentations adaptées aux groupes cibles	7.5 Mettre au point et appliquer des mesures marketing pour des produits, des services et des projets environnementaux	7.6 Élaborer une documentation adaptée aux groupes cibles
---	---	--	--	--	---	--	---

Orientation management environnemental

8	Mise en œuvre du management environnemental dans les entreprises et les organisations	8.1 Réaliser des consultations internes et externes dans les entreprises et les organisations sur les questions en lien avec la nature et l'environnement	8.2 Garantir le respect du droit de l'environnement et des autres obligations en la matière au sein des entreprises et des organisations	8.3 Accompagner et diriger de manière professionnelle le développement et la mise en application de mesures environnementales dans les entreprises et les organisations	8.4 Analyser et optimiser les produits, les services, les activités et les processus des entreprises et des organisations sous le prisme de la réduction de leur impact sur la nature et l'environnement à l'aide de critères de durabilité		
---	---	---	--	---	---	--	--

8.1.3 Niveau d'exigences (critères de performance)

Compétences opérationnelles transversales

Domaine de compétences opérationnelles 1: Acquisition de solides connaissances sur le développement durable, en particulier sur la nature et l'environnement

Description:

Les spécialistes de la nature et de l'environnement travaillent essentiellement dans les domaines de la nature et de l'environnement. Leurs missions les confrontent fréquemment à des situations exigeantes, qui ne sauraient être gérées en maîtrisant uniquement les enjeux d'un seul des deux domaines. Elles sont même souvent liées directement ou indirectement à d'autres domaines, intérêts et perspectives. Il est par conséquent essentiel de posséder une connaissance approfondie des domaines de la nature et de l'environnement dans le contexte du développement durable.

Concrètement, les spécialistes de la nature et de l'environnement tiennent compte des différents aspects liés à l'écologie et de toutes les dimensions du développement durable dans le cadre des tâches qu'ils accomplissent. Ils veillent au respect des exigences légales applicables, à l'état actuel du savoir ainsi qu'à la prise en compte des principes éthiques relatifs à l'environnement et au bien-être animal, des évolutions sociales et économiques ainsi qu'au changement des valeurs.

Il convient en effet d'évaluer la pertinence et l'incidence potentielle de ces facteurs au regard des tâches, afin de mettre au point des mesures et des approches exhaustives et tournées vers l'avenir.

Le travail des spécialistes de la nature et de l'environnement a souvent pour objectif de faire évoluer la perception et le comportement d'un groupe cible sur ces thématiques. Les spécialistes de la nature et de l'environnement connaissent les facteurs d'influence à l'œuvre dans ces processus et en tiennent compte lors de l'exécution des tâches.

Contexte:

Les spécialistes de la nature et de l'environnement sont amenés à gérer des changements constants et à relever d'importants défis. Changement climatique, extinction des espèces, évolution du rapport à la nature, tendances et défis de société ou encore raréfaction des ressources ne sont que quelques-uns des problèmes urgents rencontrés dans l'exercice de leurs fonctions. Ces défis exigent d'imaginer des solutions durables et de s'adapter en permanence à l'évolution de l'état du savoir et de la technologie.

Dans ce contexte dynamique, il est essentiel pour ces spécialistes de posséder un solide bagage technique: une bonne maîtrise des principes du développement durable, de l'écologie, du climat, du bien-être animal et de la biodiversité constitue la base qui leur permet de développer leurs connaissances spécialisées.

Les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent en outre maîtriser avec assurance et pertinence un système de lois, d'ordonnances, de découvertes scientifiques, d'objectifs prioritaires et de normes éthiques en constante évolution. Une connaissance approfondie de ce cadre juridique est indispensable pour garantir l'efficacité, mais aussi les répercussions concrètes et la conformité juridique et éthique de leur travail.

1.1 Prendre en compte les principes du développement durable, notamment l'écologie ainsi que les dimensions du climat et de la biodiversité dans la mise en œuvre	
Critères de performance	<p>Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaître les principes fondamentaux de toutes les dimensions du développement durable (économique, sociale, écologique), du climat, du bien-être animal et de la biodiversité; • posséder des connaissances sur les principales dimensions et conséquences du changement et des adaptations climatiques, ainsi que sur l'évolution de la biodiversité, l'énergie et la mobilité; • prendre en compte dans leur travail les questions pertinentes en matière de durabilité écologique, de changement climatique, de biodiversité, d'énergie, de mobilité et de bien-être animal, et définir des objectifs correspondants; • prendre en compte les interdépendances entre les aspects écologiques, sociaux et économiques du développement durable lors du traitement des tâches.
1.2 Traiter les tâches dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux en tenant compte de l'évolution des valeurs et du cadre juridique	
Critères de performance	<p>Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'intéresser aux évolutions actuelles en matière de valeurs à l'échelle de la société; • connaître les principes de l'éthique environnementale et animale; • s'informer sur les principes juridiques, les processus politiques et les objectifs prioritaires pertinents (p. ex. stratégies nationales de développement durable, objectifs climatiques européens ou initiatives mondiales); • sélectionner les principes, le cadre juridique et les objectifs prioritaires à prendre en compte dans les cas d'application concrets; • mettre en œuvre les tâches conformément aux principes éthiques et au cadre juridique; • vérifier si les principes éthiques et le cadre juridique applicables ont été respectés lors de la mise en œuvre.
1.3 Améliorer la perception et le comportement des personnes sur les questions relatives à la nature et à l'environnement	
Critères de performance	<p>Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • comprendre les principes fondamentaux de la perception, du changement des comportements et des théories de l'action, et les appliquer dans leur travail; • identifier les facteurs influençant la perception et le comportement des personnes sur les questions environnementales; • définir des objectifs en matière de changement des comportements; • concevoir et mettre en œuvre des mesures visant à induire un changement positif de la perception et du comportement; • analyser l'efficacité des méthodes appliquées.

1.4 Prendre en compte les questions des systèmes d'alimentation durables et du bien-être animal dans le traitement des tâches



Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent:

- posséder des connaissances de base sur les chaînes de valeur du secteur alimentaire et sur les modes d'élevage respectueux du bien-être animal;
- avoir conscience de l'incidence des systèmes alimentaires et de l'élevage sur l'environnement, l'économie et la société, ainsi que sur le bien-être humain et animal;
- analyser les facteurs ayant une influence sur les systèmes alimentaires et l'élevage durables, et identifier les conflits d'objectifs;
- identifier les liens et l'incidence de leurs tâches sur les systèmes alimentaires et l'élevage durables;
- prendre en compte les stratégies, mesures et objectifs tirés des systèmes alimentaires durables et des pratiques axées sur le bien-être animal dans le cadre des missions et les y intégrer;
- vérifier si les stratégies, mesures et objectifs tirés des systèmes alimentaires durables et des pratiques axées sur le bien-être animal ont été respectés lors de la mise en œuvre.

1.5 Prendre en compte les différents habitats dans le traitement des tâches

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent:

- connaître les principales caractéristiques des différents habitats et les besoins des différents groupes d'espèces;
- analyser les facteurs d'influence sur les différents habitats et identifier les défis correspondants;
- sélectionner les dimensions fondamentales des différents habitats qui doivent être intégrées dans le traitement des tâches, et définir les objectifs correspondants;
- prendre en compte et promouvoir les dimensions des différents habitats;
- vérifier si les objectifs définis ont été respectés lors de la mise en œuvre.

1.6 Mettre en œuvre des stratégies d'utilisation durable du paysage



Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent:

- posséder des connaissances de base sur les principes de durabilité applicables à l'utilisation du paysage et à l'aménagement du territoire;
- s'informer sur les paysages locaux, leur évolution et leur utilisation;
- sélectionner les dimensions fondamentales de l'utilisation du paysage et de l'aménagement du territoire durables qui doivent être intégrées dans le traitement des tâches, et définir les objectifs correspondants;
- prendre en compte et promouvoir les dimensions de l'utilisation durable du paysage;
- vérifier si les objectifs définis ont été respectés lors de la mise en œuvre.

Domaine de compétences opérationnelles 2: Garantie d'une communication adaptée aux destinataires dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux

Description:

Dans leur domaine d'activité, les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent garantir à tout moment une communication ciblée et efficace qui soit à la fois adaptée aux destinataires et à la situation. Cet aspect est essentiel pour convaincre les différents groupes cibles de soutenir les causes relatives à la nature, à l'environnement ou à la protection des animaux et d'agir concrètement dans ces domaines.

Les spécialistes de la nature et de l'environnement sélectionnent des outils et des canaux de communication adaptés à leurs groupes cibles, afin de transmettre leurs messages de la manière la plus efficace possible, que ce soit dans le cadre d'entretiens et de consultations, lors de l'analyse des connaissances en matière d'environnement, de nature et de protection des animaux ou encore en cas de conflit entre différents groupes d'intérêts. En collaboration avec les professionnels des médias, ils identifient des thématiques appropriées et connaissent leurs possibilités et leurs limites. Les spécialistes de la nature et de l'environnement connaissent les principes de la communication de crise.

Les questions environnementales sont souvent complexes et exigent une bonne compréhension des enjeux scientifiques, économiques et sociaux. Les spécialistes de la nature et de l'environnement sont en mesure de simplifier ces informations et d'aller à l'essentiel. Ils sont capables de s'adresser à leurs groupes cibles de manière professionnelle, de transmettre des informations claires, compréhensibles, convaincantes et précises, de sensibiliser à divers problèmes et d'inciter le public à changer ses comportements.

Il est également essentiel de développer et d'entretenir des partenariats et des réseaux. Les relations de confiance qui s'inscrivent dans la durée avec différentes parties prenantes sont décisives pour lancer des projets communs, exploiter les synergies et mettre au point des solutions durables. Cela nécessite une communication continue, ainsi qu'un échange de connaissances et d'expériences.

Contexte:

Le travail des spécialistes de la nature et de l'environnement exige d'être en contact avec des parties prenantes qui représentent des horizons différents et des intérêts souvent divergents. Les autorités, les entreprises, les ONG, les collectivités locales et le grand public nourrissent en effet des intérêts et des attentes multiples, qui sont parfois contradictoires. Souvent, les thématiques centrales sont profondément ancrées dans les structures sociales et économiques, et nécessitent par conséquent des changements de comportement au niveau individuel et institutionnel. Par conséquent, les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent posséder non seulement des connaissances techniques et scientifiques, mais aussi des aptitudes en matière de communication, de gestion des conflits et de relations humaines.

2.1 Communiquer de façon ciblée et adaptée aux destinataires dans le cadre d’entretiens ou de consultations	
Critères de performance	<p>Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l’environnement doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • rechercher des informations actuelles et pertinentes sur leur thématique et maintenir à jour leurs connaissances spécialisées; • s’informer sur les attentes, l’état d’esprit, le niveau de connaissance et les valeurs de leurs groupes cibles ou de leur public cible; • clarifier les rôles et les conditions-cadres; • planifier le déroulement, la forme et la nature d’un entretien ou d’une consultation; • définir un objectif d’entretien et un message-clé, et s’appuyer sur ces éléments au cours de l’entretien; • nouer facilement des contacts avec autrui et adopter une posture compétente et crédible; • communiquer de manière compréhensible, ciblée, inclusive et adaptée aux groupes cibles; • maintenir le dialogue avec les partenaires et répondre aux questions de manière professionnelle et compétente; • adapter la langue, le contenu, le ton et la présentation à chaque situation; • analyser et optimiser leur posture personnelle; • évaluer l’entretien ou la consultation sous le prisme de son déroulement, du contenu informatif et de son orientation pratique.
2.2 Utiliser des outils de communication adaptés aux différents groupes cibles	
Critères de performance	<p>Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l’environnement doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir ou déterminer les exigences, les objectifs et les conditions-cadres de l’utilisation des outils de communication; • définir des critères permettant d’évaluer à la fois l’outil de communication et l’utilisation qui en est faite; • sélectionner et utiliser l’outil de communication le mieux adapté en fonction de l’objectif, du groupe cible et des conditions-cadres; • maîtriser les outils de communication nécessaires pour leur propre travail; • évaluer les outils de communication et leur utilisation à l’aide de critères préétablis.
2.3 Présenter et transmettre les connaissances en matière de nature, d’environnement ou de protection des animaux de manière compréhensible pour différents groupes cibles	
Critères de performance	<p>Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l’environnement doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • se former dans un domaine et s’approprier des connaissances spécifiques; • rechercher des contenus pertinents; • adapter ces contenus aux groupes cibles; • choisir, planifier et mettre en œuvre le mode de transmission en fonction du groupe cible; • évaluer les sources, les supports et leurs contenus; • transmettre leurs connaissances spécialisées de manière compréhensible; • évaluer la transmission et l’améliorer si nécessaire.

2.4 Assurer la médiation entre différents groupes d'intérêts en cas de conflit

Critères de performance	<p>Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent:</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • identifier en amont les situations de conflit potentielles, les conflits d'objectifs et les mécanismes de conflit; • identifier et traiter les facteurs de perturbation et les dynamiques de groupe; • tenir compte des rôles, des intérêts et des attentes des personnes participantes; • concevoir des mesures adéquates et des solutions réalisables, puis les mettre en œuvre de manière constructive; • réunir différentes parties prenantes et conduire des entretiens de médiation; • solliciter si nécessaire un soutien adapté pour la gestion des conflits; • vérifier régulièrement la pertinence et l'efficacité des mesures, et améliorer ces dernières si nécessaire; • analyser leur propre comportement, communication, posture et rôle dans les conflits, et les améliorer si nécessaire.

2.5 Établir et entretenir des partenariats et des réseaux dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux

Critères de performance	<p>Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent:</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • recueillir et clarifier les attentes de la clientèle ou des parties prenantes; • s'informer au sujet des principales parties prenantes du secteur professionnel et de leurs attributions; • s'informer au sujet des associations et des organisations professionnelles à l'œuvre dans le champ professionnel, ainsi que de leurs fonctions et de leurs tâches; • établir et entretenir un réseau, se rendre à des événements professionnels; • collaborer avec des spécialistes et des parties prenantes du réseau ou solliciter leur appui.

2.6 Collaborer avec des médias dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux

Critères de performance	<p>Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent:</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • identifier les thématiques potentiellement adaptées aux médias; • veiller au respect des règles dans le cadre de la collaboration avec les médias; • réagir de façon adéquate en cas de sollicitation par les médias; • s'entretenir avec d'autres spécialistes en cas d'incertitude ou rediriger vers ces derniers en cas de sollicitation; • mettre des informations à disposition des médias sous une forme adéquate; • traiter de manière appropriée les sujets délicats et faire appel au responsable des relations publiques si nécessaire; • rédiger des articles de presse à destination du grand public; • gérer les réseaux sociaux de façon adéquate; • collaborer éventuellement avec des spécialistes de la communication; • évaluer l'impact de la communication dans les médias.

Domaine de compétences opérationnelles 3: Direction et réalisation de projets, de sous-projets et de missions dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux

Description:

Les spécialistes de la nature et de l'environnement dirigent des projets et des sous-projets, et réalisent des missions dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux ou contribuent activement à leur mise en œuvre. Leur fonction consiste à planifier et à initier des projets, des sous-projets et des missions, à clarifier les attentes de toutes les parties prenantes et à recueillir toutes les informations et autorisations nécessaires. Il s'agit également de mettre au point des bases conceptuelles qui, selon leur ampleur et le domaine concerné, peuvent également inclure les objectifs, le cadre temporel, les coûts, les ressources, les marches à suivre et les attributions. Lors de la mise en œuvre, les spécialistes veillent au respect des objectifs, du cadre temporel et du budget prédéfinis. Ils assurent en outre la communication et la coordination avec l'ensemble des équipes et des parties prenantes, et font en sorte que leurs projets, leurs sous-projets et leurs missions soient largement acceptés et soutenus. Les missions achevées font l'objet d'une documentation: selon le type de projet, de sous-projet, de mission et de domaine d'activité, il peut s'agir d'un compte rendu oral, d'une courte synthèse écrite, d'une présentation ou d'un rapport en bonne et due forme.

Contexte:

Les spécialistes de la nature et de l'environnement définissent les conditions-cadres des projets, des sous-projets ou des missions, identifient les difficultés potentielles et prennent en compte les tendances actuelles ainsi que les pratiques qui ont fait leurs preuves dans les différents domaines et thématiques concernés. Les types de projets, de sous-projets et de missions varient d'une orientation à l'autre et s'inscrivent dans un large spectre.

Exemples de projets, de sous-projets et de missions:

- Mise en place d'un programme de développement durable dans une petite entreprise afin de réduire les émissions de CO₂
- Conception et déploiement d'une campagne de sensibilisation de la population à la thématique de l'économie circulaire
- Conception, réalisation et entretien des espaces adjacents à une agglomération conformément aux principes écologiques
- Lancement de campagnes de sensibilisation à la consommation durable et respectueuse des animaux
- Accompagnement et mise en œuvre d'une stratégie d'orientation du public dans un espace protégé

3.1 Initier et planifier des projets, des sous-projets et des missions dans le domaine de la nature, de l'environnement ou de la protection des animaux

Critères de performance	Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent:
	<ul style="list-style-type: none">• effectuer des recherches sur les principes pertinents et les tendances actuelles dans les différentes thématiques, et pouvoir les classer correctement;• s'informer au sujet des parties prenantes, des partenaires et des groupes cibles potentiels pour chaque projet;• identifier et clarifier les difficultés et les risques pour chaque projet, sous-projet ou mission;• identifier et prendre en compte les attentes et les exigences des parties prenantes, des partenaires et de la clientèle, ainsi que des groupes cibles le cas échéant;• identifier les personnes ou instances susceptibles de délivrer des autorisations et d'offrir leur soutien;• concevoir les bases conceptuelles des projets, sous-projets ou missions, en précisant p. ex. les objectifs, les indicateurs, le cadre temporel, les coûts, les ressources et les attributions, ainsi que la gestion des difficultés, des risques et des évaluations;• présenter les bases conceptuelles des projets, sous-projets ou missions;• évaluer la qualité et la pertinence des bases conceptuelles élaborées, et les améliorer si nécessaire.

3.2 Réaliser ou diriger des projets, des sous-projets et des missions

Critères de performance	Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent:
	<ul style="list-style-type: none">• se familiariser avec les objectifs, le cadre temporel, les ressources, les attributions, les difficultés et les risques du projet, du sous-projet ou de la mission;• recueillir les informations et le matériel nécessaires à la mise en œuvre du projet ou du sous-projet;• planifier dans le détail les étapes de la mise en œuvre;• prendre en charge ou déléguer des tâches dans le cadre du projet ou du sous-projet;• assurer la communication et la coordination avec les parties prenantes et les partenaires pendant la mise en œuvre du projet ou du sous-projet;• vérifier régulièrement la pertinence et l'efficacité des mesures et les améliorer si nécessaire;• surveiller continuellement le degré de réalisation des objectifs, le respect des exigences, du cadre temporel et de la planification des ressources ainsi que les coûts lors de la mise en œuvre, et demander ou apporter de l'aide si nécessaire.

3.3 Clôturer des projets, des sous-projets et des missions

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement doivent:

- sélectionner des formes de rapports ou de documentation appropriées et adaptées aux groupes cibles (p. ex. comptes rendus oraux, synthèses écrites, présentations, rapports);
- planifier l'établissement du rapport ou de la documentation en tenant compte des différentes personnes concernées (p. ex. définir les personnes responsables de l'élaboration des contenus, les échéances et la forme);
- élaborer ou soumettre le compte rendu ou la documentation en bonne et due forme sur le plan technique, linguistique et formel, en tenant compte des éventuelles «contributions de tiers»;
- analyser la forme de compte rendu ou de documentation choisie.
- évaluer et clôturer des projets, des sous-projets et des missions;
- recueillir les retours des responsables de projet et des autres personnes participantes;
- comparer les retours et les objectifs du projet, puis en tirer des conclusions;
- intégrer les retours d'expérience dans les futurs projets, sous-projets et missions.

Domaine de compétences opérationnelles 4: Planification et accompagnement de mesures de promotion de la biodiversité

Description:

Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en promotion de la biodiversité conseillent leur clientèle au sujet des mesures applicables sur différents sites et élaborent des stratégies efficaces en la matière. À cette fin, ils analysent et évaluent l'état écologique du site concerné, puis estiment son potentiel en matière de biodiversité. Ils réalisent en outre une analyse contextuelle, afin de repérer l'ensemble des conditions-cadres et des facteurs d'influence en présence, et de prendre en compte les parties prenantes, leurs rôles, ainsi que leurs craintes et leurs attentes.

Ils définissent des objectifs à court et à long terme pour le site en question en se fondant sur l'état des lieux, l'estimation de son potentiel de biodiversité et l'analyse contextuelle. Ils élaborent des propositions de mesures de promotion efficaces à court, moyen ou long terme, qui s'appliquent tant à l'échelle locale que régionale. Ils présentent à leur clientèle et aux groupes d'intérêts les avantages et les inconvénients des différentes solutions et la conseillent pour composer un bouquet de mesures réalistes et efficaces. Ils planifient la mise en œuvre des mesures et coordonnent ces dernières avec les parties prenantes et les groupes d'intérêts. Ils accompagnent leur exécution en réalisant eux-mêmes certaines tâches pratiques ou en collaborant avec d'autres groupes professionnels. Pour ce faire, ils communiquent de façon adaptée aux destinataires les effets positifs des mesures de promotion et de la biodiversité en général. Ils intègrent les parties prenantes au processus de planification, afin de s'assurer de leur consentement et de leur participation.

Contexte:

Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en promotion de la biodiversité travaillent pour des administrations, des ONG, des établissements scolaires, des organisations du secteur privé (p. ex. gérance immobilière, horticulture) ou des particuliers (p. ex. propriétaires de maison, personnes du monde agricole). Ils exercent des fonctions de conseil, de planification et de soutien, mais interviennent également sur le terrain.

La réussite des mesures de promotion de la biodiversité dépendant de différents facteurs, il est indispensable de réaliser une analyse contextuelle en amont des missions. Les mesures et les modalités de leur mise en œuvre doivent être définies conformément au cadre légal. Les attentes et les intérêts de la population locale, des utilisateurs du territoire et des autres groupes d'intérêts doivent également être pris en compte, afin de trouver des solutions réalistes et constructives, notamment en cas de conflits.

En parallèle, la clientèle a ses propres idées et souhaits, ainsi que ses limites et ses restrictions, qu'il convient d'identifier lors des entretiens de conseil et de prendre en compte autant que possible, malgré les différents facteurs d'influence.

Les conditions écologiques du site jouent un rôle décisif. Elles déterminent quels objectifs en matière de biodiversité sont réalistes, quels potentiels existent et quelles mesures sont nécessaires. Les mesures de promotion doivent donc s'appuyer sur une évaluation du site tenant compte de tous les paramètres pertinents.

En considérant tous ces aspects, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en promotion de la biodiversité adoptent une approche de mise en œuvre globale. Ils sont en outre capables d'entretenir leur réseau professionnel et d'identifier les groupes d'intérêts pertinents dans les domaines en lien avec leurs projets et leurs compétences, afin de garantir une collaboration efficace et un accès aux connaissances techniques nécessaires.

4.1 Dresser l'état des lieux d'un site et évaluer son potentiel en matière de biodiversité

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en promotion de la biodiversité doivent:

- sélectionner et appliquer les mesures et les instruments appropriés pour évaluer la biodiversité du site;
- rechercher et compiler les données relatives à la flore et à la faune disponibles pour le site;
- effectuer un relevé des espèces végétales et déterminer les types d'habitats présents sur le site en s'appuyant sur l'identification des espèces;
- analyser les conditions de vie de la faune sur le site;
- préciser l'utilisation antérieure et actuelle du site;
- connaître et prendre en compte les mesures de promotion déjà mises en œuvre, en cours d'exécution ou planifiées par des tiers;
- identifier et classer les structures écologiques (ou paysagères) et les valeurs naturelles pertinentes dans l'environnement proche;
- déterminer le potentiel de valorisation et de développement;
- consigner les résultats de l'état des lieux et de l'évaluation du potentiel sous une forme appropriée et de façon adaptée aux destinataires.

4.2 Réaliser des analyses contextuelles

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en promotion de la biodiversité doivent:

- identifier et prendre en compte les lois, prescriptions et directives juridiques et relatives à l'aménagement du territoire;
- prendre en compte les programmes, stratégies et concepts locaux et régionaux;
- identifier les synergies et les conflits potentiels, p. ex. avec les parties prenantes externes;
- s'appuyer sur l'analyse contextuelle pour mettre en évidence les opportunités et les risques que représentent les mesures de promotion de la biodiversité;
- mettre en regard les constats dressés lors de l'analyse contextuelle, les potentiels et l'état des lieux;
- identifier et inclure les besoins et les souhaits, ainsi que les limites et les restrictions de la clientèle;
- mettre en évidence les solutions possibles pour financer la mise en œuvre et l'entretien;
- repérer les ressources et les compétences présentes ou manquantes pour la gestion de la biodiversité;
- présenter clairement les résultats de l'analyse contextuelle.

4.3 Définir des objectifs en matière de biodiversité et proposer des mesures de promotion pour un site donné

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en promotion de la biodiversité doivent:

- définir des objectifs en matière de biodiversité en s'appuyant sur les potentiels identifiés et les résultats de l'analyse contextuelle;
- concevoir des mesures de promotion susceptibles d'atteindre les objectifs définis;
- mettre en place des indicateurs pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs;
- étudier les variantes de mesures et estimer le coût/l'investissement qu'elles représentent;
- démontrer la pertinence des variantes de mesures;
- formuler les variantes de mesures de façon adaptée aux destinataires et les documenter;
- définir les variantes de mesures en concertation avec les commanditaires;
- proposer si nécessaire de faire appel à d'autres spécialistes pour planifier des mesures de promotion et faire le lien avec eux;
- documenter les résultats de l'ensemble du processus de définition des objectifs et des mesures pour la clientèle;
- montrer et présenter les objectifs en matière de biodiversité et les répercussions des mesures de promotion auprès de différents groupes cibles.

4.4 Concevoir, planifier et accompagner les étapes de mise en œuvre

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en promotion de la biodiversité doivent:

- planifier la mise en œuvre des mesures de promotion en définissant différentes étapes;
- intégrer les parties prenantes au processus de planification, afin de s'assurer de leur consentement et de leur participation;
- établir ou intégrer des plans des environs et de la végétation, ainsi qu'un programme d'entretien;
- établir un calcul des coûts fondé sur la planification détaillée (offres, budgets);
- exécuter et/ou accompagner les mesures de promotion;
- exécuter et/ou accompagner les travaux d'entretien lors de la mise en place et durant la période de préservation;
- accompagner, modérer et coordonner la mise en œuvre et l'entretien à long terme;
- proposer si nécessaire de faire appel à d'autres spécialistes pour mettre en œuvre des mesures de promotion de plus grande envergure;
- agir en qualité de conseillers et de médiateurs entre différents interlocuteurs;
- évaluer l'efficacité et le degré d'atteinte des objectifs et adapter les mesures si nécessaire;
- délivrer des conseils lors des étapes de mise en œuvre et les appliquer de façon adaptée aux groupes cibles.

Domaine de compétences opérationnelles 5: Préservation des territoires d'intervention

Description:

Les rangers préservent les territoires qui leur sont confiés en identifiant, protégeant et entretenant leurs particularités et leur biodiversité.

La surveillance de leur territoire d'intervention relève de leur responsabilité, ce qui nécessite de connaître toutes les conditions-cadres légales et les directives d'intervention, et d'agir de manière exemplaire conformément à ces prescriptions. Pour encourager le respect du territoire, ils mènent des actions de sensibilisation, d'information et d'explication sur les valeurs de la nature présente sur le territoire en question. Si le public commet des infractions ou adopte des comportements interdits sur le territoire d'intervention, les rangers appliquent des mesures conformes aux règles pour faire changer les comportements et/ou sollicitent d'autres organes exécutifs. Les rangers privilégient une communication ciblée et adaptée aux destinataires ainsi que le contact direct avec le public pour désamorcer des conflits. Ils s'attachent à présenter les particularités et les valeurs naturelles de leur territoire d'intervention, d'une part, en étant au contact direct avec le public et en suscitant son enthousiasme et, d'autre part, en proposant diverses activités d'éducation à la nature et à l'environnement ainsi que des offres d'interprétation de la nature. Il peut par exemple s'agir de stands d'information, de présentations, d'excursions guidées ou de programmes destinés aux rangers juniors. L'une des missions centrales des rangers est l'orientation des visiteurs et des visiteuses sur leur territoire d'intervention, dans le respect de la nature et du paysage. À cette fin, les habitudes et les attentes du public, des utilisateurs, ainsi que des parties prenantes doivent être analysées. Pour séparer l'espace consacré à l'utilisation des espaces protégés, les rangers orientent le public à l'aide de différentes méthodes et instruments (p. ex. affichage, chemins balisés), ce qui les amène parfois à exécuter quelques petites tâches pratiques.

Les rangers planifient et organisent des mesures ciblées de valorisation et de protection des espaces et des habitats, souvent en collaboration avec des bénévoles, des écoles et les autorités. En ce sens, ils s'engagent activement dans l'organisation de petites interventions ou soutiennent la mise en œuvre de ces différentes mesures.

Contexte:

Les rangers sont mandatés par des instances publiques ou privées pour assurer la surveillance de territoires délimités géographiquement. Ces territoires d'intervention subissent l'influence du public (p. ex. randonnée, cyclisme, visites scolaires), d'utilisateurs divers (p. ex. agriculture) ainsi que d'autres parties prenantes (mandants, p. ex. cantons, associations de défense de la nature). Les attentes et les intérêts de ces groupes cibles divergent souvent et peuvent générer des conflits d'objectifs ou des tensions. Par conséquent, les rangers doivent autant que possible anticiper et désamorcer les situations conflictuelles. Cette mission exige de disposer de solides capacités de communication, ainsi que d'une connaissance précise des conditions-cadres légales et des directives d'intervention. Il est également nécessaire de bien comprendre les valeurs naturelles et les particularités écologiques du territoire d'intervention, ainsi que l'influence exercée par les différentes utilisations, afin d'assurer une protection efficace de la nature. Lors des activités d'éducation à la nature et à l'environnement, mais aussi à travers le contact direct avec le public, les rangers s'adressent à des personnes d'horizons et d'âges différents, ils choisissent donc des contenus, des outils et des formes de transmission appropriés. Dans ce contexte, il s'agit de s'adapter aux divers besoins et intérêts des groupes cibles, afin de les enthousiasmer pour le territoire d'intervention et de contribuer aux efforts de sensibilisation, d'information et d'explication.

5.1 Encourager des comportements adéquats sur le territoire d'intervention grâce à des actions de sensibilisation et d'information

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation de ranger doivent:

- identifier et comprendre le sens et le but des dispositions et des préceptes juridiques applicables à leur territoire d'intervention, et les communiquer aux acteurs de ce territoire dans un langage compréhensible et adapté à la situation;
- prévoir les conséquences des comportements interdits sur le territoire d'intervention pour les valeurs naturelles et paysagères, en s'appuyant sur leurs connaissances de base en matière d'écologie des perturbations et communiquer ces connaissances aux acteurs de leur territoire d'intervention;
- permettre au public de comprendre les valeurs naturelles présentes sur le territoire d'intervention et encourager un comportement respectueux de la nature à travers des mesures de sensibilisation, d'information et d'explication;
- communiquer directement et spontanément avec les acteurs lors de leurs tournées sur leur territoire d'intervention;
- encourager le respect du territoire par leurs acteurs à travers diverses mesures (p. ex. démonstration de solutions alternatives, récompenses, rappel des règles, utilisation de matériel de démonstration, sensibilisation publique, etc.);
- assumer un rôle de modèle et respecter les règles et les directives d'intervention;
- documenter et analyser les entretiens.

5.2 Veiller au respect des règles propres au territoire d'intervention grâce à des mesures de surveillance

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation de ranger doivent:

- appliquer les principes de conduite et identifier les conditions-cadres applicables à leur territoire d'intervention pendant leur activité de surveillance (notamment en tenant compte des bases juridiques et des modalités de mission);
- comprendre la structure des directives d'intervention et s'informer au sujet des directives en vigueur;
- se comporter conformément aux règles et directives d'intervention;
- identifier à temps les conflits potentiels sur le territoire d'intervention;
- dialoguer avec les interlocuteurs critiques en vue de parvenir à des solutions et en s'appuyant sur des connaissances tactiques adéquates;
- observer, interpréter et évaluer le comportement du public et des personnes utilisatrices dans le cadre de missions de surveillance;
- sélectionner des techniques de surveillance adaptées aux différentes situations;
- coordonner les interventions et la marche à suivre avec les autres organes de surveillance;
- appliquer le droit en vigueur sur le territoire d'intervention et respecter leur marge de manœuvre juridique;
- appliquer des mesures conformes aux règles qui initient un changement de comportement du public et des personnes utilisatrices en cas de manquements;
- documenter les infractions aux règles et aux directives du territoire, et solliciter si besoin un soutien approprié;
- évaluer régulièrement l'efficacité des mesures destinées à modifier les comportements du public et les améliorer si nécessaire; en rendre compte à l'instance commanditaire;
- vérifier et améliorer les directives d'intervention existantes ou en établir de nouvelles.

5.3 Proposer des activités d'éducation à la nature et à l'environnement destinées à différents groupes cibles

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation de ranger doivent:

- identifier les caractéristiques environnementales des valeurs naturelles et paysagères de leur territoire d'intervention;
- caractériser les différents groupes cibles;
- avoir une bonne connaissance des différentes activités d'éducation à la nature et à l'environnement, ainsi que de leurs possibilités d'utilisation;
- choisir le type d'activité et l'adapter aux caractéristiques environnementales et naturelles du territoire d'intervention de manière pédagogique;
- développer et planifier les contenus, la structure et le déroulement de différentes activités d'éducation à la nature et à l'environnement, ainsi que des offres d'interprétation du patrimoine en tenant compte de tous les aspects pertinents;
- prendre en compte les aspects du développement durable lors du développement et de la commercialisation des activités;
- proposer différentes activités d'éducation à la nature et à l'environnement, ainsi que des offres d'interprétation du patrimoine en tenant compte de tous les aspects pertinents;
- transmettre leurs connaissances sur diverses thématiques naturelles et environnementales de façon intéressante et divertissante;
- prendre en compte les aspects sécuritaires lors de la préparation et du déroulement des offres d'activités;
- prendre en compte les retours des personnes participantes de façon appropriée et les évaluer pour améliorer les offres d'activités;
- évaluer et perfectionner les offres d'activités.

5.4 Identifier des mesures d'orientation du public respectueuses de la nature et des paysages, et les mettre en place si nécessaire

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation de ranger doivent:

- identifier les habitudes et les comportements du public sur leur territoire d'intervention;
- être familiarisés avec des méthodes et des instruments d'orientation du public respectueux de la nature et du paysage (p. ex. affichage, barrières, chemins balisés et systèmes d'information numériques);
- identifier le potentiel d'optimisation pour une orientation appropriée du public sur le territoire d'intervention et mettre en place des mesures d'amélioration de façon autonome ou en faisant appel à des tiers;
- identifier les surfréquentations sur le territoire d'intervention;
- appliquer le cycle de résolution des problèmes à la planification de l'orientation du public;
- participer au développement d'une orientation efficace du public sur le territoire d'intervention;
- accompagner le développement durable du territoire d'intervention, tant dans le cadre de la coexistence que de la séparation spatiale des zones d'utilisation et des zones protégées;
- déléguer ou effectuer eux-mêmes des travaux pratiques, tels que l'installation de panneaux d'information, la construction de barrières ou la taille de bosquets gênant la vue;
- assurer la surveillance du public sur le territoire d'intervention;
- pouvoir expliquer l'importance et l'effet de l'orientation du public aux visiteurs et visiteuses, aux personnes utilisatrices et aux parties prenantes;
- vérifier la réussite et l'efficacité des mesures.

5.5 Identifier des mesures de protection, de préservation et de promotion des qualités écologiques et paysagères du territoire d'intervention, et les mettre en place si nécessaire

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation de ranger doivent:

- identifier les particularités de leur territoire d'intervention, ainsi que les espèces et les habitats qu'il abrite;
- identifier les dynamiques écologiques dans les habitats du territoire d'intervention;
- dresser la liste des solutions possibles pour valoriser et protéger un habitat du point de vue écologique;
- s'informer au sujet des mesures d'entretien écologiques ou paysagères sur le territoire d'intervention et sensibiliser les acteurs au caractère nécessaire de ces mesures;
- identifier les principaux interlocuteurs en matière de protection de la nature et les contacter si nécessaire;
- planifier et organiser des mesures de petite ampleur pour valoriser et protéger les espèces et les habitats, ou participer à leur conception;
- exécuter de petits travaux pratiques d'entretien des biotopes (p. ex. lutte contre les néophytes, élimination des ordures, etc.) et diriger si nécessaire d'autres personnes dans ce cadre (p. ex. lors d'interventions);
- épauler les autorités, les instituts de formation et les instances spécialisées dans leurs missions de surveillance de la flore et de la faune (en signalant des observations ou éventuellement en procédant à des relevés de données systématiques);
- vérifier et éventuellement améliorer l'efficacité des interventions réalisées et des mesures mises en œuvre.

5.6 Identifier et analyser à temps les situations conflictuelles et dangereuses, et adopter des mesures adéquates

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation de ranger doivent:

- se familiariser avec les grands principes de la dynamique des conflits et de la neuropsychologie;
- identifier correctement les droits et les obligations des rangers (p. ex. fonctions policières, amendes d'ordre, etc.);
- reconnaître, analyser et gérer de façon adéquate leurs propres émotions et déclencheurs;
- identifier leur propre comportement, leur posture et leur rôle dans les conflits;
- disposer de stratégies appropriées dans le cadre des conflits et des situations de dialogue difficiles;
- désamorcer et arbitrer les situations de conflit en contact direct avec le public et les personnes utilisatrices;
- évaluer correctement la situation et conserver leur capacité d'action lors de la gestion de contextes ou d'acteurs difficiles ou dangereux, et adopter des mesures adéquates (p. ex. demander l'aide éventuellement nécessaire);
- demander les premiers secours ou les dispenser si nécessaire.

Domaine de compétences opérationnelles 6: Gestion de situations relevant de la protection des animaux

Description:

Quel que soit l'environnement professionnel dans lequel ils évoluent, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en protection des animaux visent avant tout à améliorer durablement les conditions de vie des animaux et à renforcer la prise de conscience sur les questions relevant de la protection de la faune. Forts de leur expertise, ces spécialistes identifient et analysent les situations relevant de la protection des animaux, telles que la maltraitance animale, les conditions d'élevage compromettant le bien-être des animaux, la surexploitation ou d'autres situations qui contreviennent au bien-être ou à la dignité de ces derniers. À partir de cette analyse, ils abordent les situations relevant de la protection des animaux dans leur globalité. Cela implique de procéder à une évaluation de la situation, d'identifier les causes et d'analyser les répercussions sur le bien-être animal. Ces premiers constats permettent ensuite de formuler clairement des objectifs et plusieurs pistes de solutions visant à protéger la dignité et le bien-être des animaux concernés, conformément à la législation en la matière, ou de concevoir des propositions pour faire évoluer cette dernière en faveur des animaux et de définir la stratégie politique de mise en œuvre correspondante. Les spécialistes définissent des mesures concrètes visant à améliorer ou à éliminer des situations relevant de la protection des animaux et les communiquent de manière claire et ciblée aux destinataires. Il s'agit, d'une part, d'informer et de conseiller directement les détenteurs d'animaux et, d'autre part, de mettre en œuvre d'autres mesures de communication, telles que des campagnes, des échanges de connaissances ou des sensibilisations. Il appartient en outre aux spécialistes de s'assurer que ces mesures sont comprises, acceptées et applicables dans la pratique et du point de vue économique. À la faveur d'une démarche continue de vérification et d'optimisation des mesures, ils garantissent l'amélioration des conditions de vie à long terme des animaux et la réalisation des objectifs visés.

Contexte:

Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en protection des animaux travaillent notamment auprès des autorités d'exécution, des organisations non gouvernementales (ONG), des entreprises agricoles, de la recherche, de l'élevage professionnel d'animaux sauvages ou domestiques, ou exercent une activité de conseil indépendante. Les environnements professionnels dans lesquels évoluent ces spécialistes sont par conséquent très variés. Dans les instances de l'État spécialisées ou chargées de la protection des animaux (p. ex. police, tribunaux, offices ou services vétérinaires), leur travail consiste à appliquer les lois et les ordonnances en la matière, à réaliser des inspections et à sanctionner les infractions. Leur rôle au sein des ONG est essentiel pour la planification et la réalisation de campagnes de protection des animaux, pour le travail de lobbying permettant de faire évoluer la législation en faveur des animaux et pour la sensibilisation aux questions relevant de la protection animale. Mais leur travail consiste aussi à délivrer des conseils et à informer les médias sur des questions liées au bien-être animal.

Dans les entreprises, ces personnes sont souvent recrutées dans les services consacrés à la protection des animaux, où elles élaborent des directives qu'elles mettent en œuvre dans les processus des entreprises et où elles veillent au respect des normes au sein des processus de travail. Leur mission est de s'assurer que les processus de travail et les produits sont conçus dans le respect des animaux.

Elle s'inscrit dans un contexte social complexe, caractérisé par de nombreux défis éthiques, juridiques, économiques et écologiques. Les personnes ayant opté pour cette orientation accordent une attention particulière à la législation sur la protection des animaux, car celle-ci constitue la base juridique de toutes leurs activités et fixe le cadre des compétences opérationnelles.

6.1 Identifier les situations relevant de la protection des animaux et effectuer une première évaluation correcte

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en protection des animaux doivent:

- traiter les demandes concernant des situations relevant de la protection des animaux de façon adaptée aux destinataires et répondre aux éventuelles questions complémentaires;
- identifier une situation relevant de la protection des animaux en s'appuyant sur leurs connaissances spécialisées et apporter des justifications claires et concrètes;
- identifier et évaluer les troubles du comportement ainsi que l'état de santé d'un ou plusieurs animaux dans le contexte d'une mission de protection des animaux;
- vérifier et évaluer correctement les conditions d'élevage et de traitement des animaux;
- reconnaître et respecter les limites de leurs propres compétences techniques et opérationnelles;
- identifier et contacter les spécialistes nécessaires;
- rediriger la demande vers d'autres spécialistes en fonction de la situation.

En cas de situation extrêmement problématique ou urgente:

- évaluer correctement leur propre compétence technique et opérationnelle dans le cas d'espèce, la documenter de façon professionnelle, intervenir sur cette base en fonction du contexte et adopter des mesures immédiates destinées à remédier à la situation d'urgence relevant de la protection des animaux;
- identifier et alerter immédiatement les autorités compétentes;
- formuler de façon correcte et professionnelle les informations pertinentes et le degré d'urgence lors du contact avec les autorités compétentes.

6.2 Traiter des situations relevant de la protection des animaux

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en protection des animaux doivent:

- s'aider d'outils de recherche appropriés pour s'informer de manière exhaustive sur le contexte et les faits de la situation;
- analyser les résultats de la recherche et évaluer leur pertinence ainsi que leur utilité dans le cas d'espèce;
- analyser les sources et évaluer leur exactitude ainsi que leur fiabilité;
- connaître et respecter les limites de leurs propres compétences techniques et opérationnelles;
- identifier, contacter et informer de manière adaptée d'autres spécialistes;
- recueillir d'éventuelles informations complémentaires auprès de spécialistes, les analyser et évaluer leur pertinence ainsi que leur utilité dans le cas d'espèce.

6.3 Formuler des objectifs et différentes solutions en lien avec la situation relevant de la protection des animaux

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en protection des animaux doivent:

- formuler et justifier de manière professionnelle des objectifs adéquats et adaptés au contexte en vue d'améliorer ou d'éliminer la situation relevant de la protection des animaux;
- intégrer les dimensions éthiques en formulant des objectifs adéquats;
- identifier, analyser et prendre en compte les conflits d'objectifs;
- élaborer différentes solutions adéquates et adaptées à la situation en se fondant sur les objectifs définis;
- comparer et évaluer les différentes solutions en s'appuyant sur des critères prédéfinis;
- intégrer les dimensions éthiques lors de l'élaboration des différentes solutions;
- sélectionner la solution appropriée;
- formuler la solution choisie de manière adaptée aux destinataires et la justifier de façon professionnelle;
- vérifier continuellement la pertinence de la solution choisie et éventuellement intégrer d'autres approches.

6.4 Définir des mesures d'amélioration de la situation relevant de la protection des animaux et les communiquer de manière adaptée aux destinataires

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en protection des animaux doivent:

- définir des mesures réalisables en se fondant sur les objectifs et la solution choisie, puis les justifier de manière claire et professionnelle;
- définir le déroulement et le calendrier des mesures en tenant compte de leur degré d'urgence, de leur importance et de leur faisabilité, puis les justifier de manière professionnelle;
- informer oralement ou par écrit les personnes concernées des mesures adoptées, justifier ces dernières de manière professionnelle et éventuellement en discuter;
- mettre en évidence les liens entre les mesures et les principes juridiques relevant de la protection des animaux, et les expliquer de manière adaptée aux destinataires;
- permettre le dialogue entre différents interlocuteurs.

6.5 Vérifier les mesures d'amélioration de la situation relevant de la protection des animaux et les adapter si nécessaire

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en protection des animaux doivent:

- évaluer périodiquement la mise en œuvre des mesures en fonction du calendrier établi;
- identifier les éléments non effectués ou seulement en partie;
- vérifier et identifier les changements dans le cadre de la situation relevant de la protection des animaux;
- formuler le besoin d'amélioration et les éventuelles nouvelles mesures, les justifier professionnellement et les communiquer aux personnes concernées de manière adaptée.

6.6 Documenter les mesures d'amélioration de la situation relevant de la protection des animaux

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en protection des animaux doivent:

- s'informer au sujet des formes de documentation correctes;
- s'informer sur les caractéristiques des différents supports de publication;
- choisir une forme correcte pour la documentation et le support de publication;
- prendre en compte les exigences applicables aux différents supports de publication et formes de documentation;
- documenter les résultats de l'ensemble du processus de traitement de façon professionnelle et conformément aux exigences applicables au support de publication (p. ex. avis de spécialiste, prise de position, documentation de contrôle, etc.).

Domaine de compétences opérationnelles 7: Conception, développement, mise en œuvre et évaluation de projets de communication environnementale

Description:

Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en communication environnementale ont pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des mesures de communication efficaces. Leur travail consiste à informer, sensibiliser et mobiliser différents groupes cibles sur des questions liées à l'environnement, à la nature et/ou à la protection des animaux, afin de faire en sorte que les mesures de promotion correspondantes soient acceptées. Les stratégies de communication développées à cette fin permettent de fournir une base structurée et axée sur un cap, garantissant la transmission d'informations environnementales et de messages de façon ciblée et adaptée aux différents groupes.

Les spécialistes s'appuient sur ces stratégies pour mettre en œuvre diverses mesures de communication, telles que des présentations ou des campagnes. Ces outils transmettent des informations environnementales de façon claire et convaincante dans le but de diffuser des connaissances, de sensibiliser et d'impulser un changement de comportement. Pour chaque mesure de communication, des contenus adaptés à chaque groupe cible sont créés en fonction des supports et des canaux choisis.

À l'aide de rapports environnementaux ou de documents, les spécialistes en communication environnementale sont capables de présenter la situation actuelle, l'efficacité des mesures et les actions qu'il reste à accomplir.

Il est également de leur ressort de mettre au point et de déployer des mesures marketing destinées à des produits, des services et des projets environnementaux.

Afin d'évaluer et d'optimiser constamment la réussite des mesures, les spécialistes établissent une documentation qui consigne les résultats et l'impact des mesures de communication et met en lumière les lacunes.

Contexte:

Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en communication environnementale occupent par exemple des postes de chargés de communication dans des petites, moyennes ou grandes entreprises, dans des communes, dans des villes ou dans des cantons. Ils peuvent également exercer leurs fonctions dans des agences de communication ou dans le cadre d'une activité indépendante spécialisée dans les questions en lien avec la nature et l'environnement. Les environnements professionnels dans lesquels évoluent ces spécialistes sont par conséquent très variés.

Dans toutes leurs activités, il est très important de veiller au respect des objectifs et à l'adéquation avec les groupes cibles, ainsi qu'à la prise en compte des parties prenantes concernées et des autres acteurs.

7.1 Élaborer des stratégies de communication

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en communication environnementale doivent:

- identifier le ou les objectifs, puis définir la stratégie, les outils et les canaux de communication adaptés pour atteindre ces objectifs;
- analyser les différentes mesures de communication adaptées aux groupes cibles potentiels;
- effectuer une analyse de la situation et des parties prenantes pour sélectionner la mesure de communication la mieux adaptée;
- établir un calendrier des mesures nécessaires et les classer par ordre de priorité;
- déterminer si des partenariats doivent être établis pour la mise en œuvre des mesures de communication et intégrer ces derniers dans le planning le cas échéant;
- planifier le budget et toutes les ressources nécessaires;
- définir les responsabilités, coordonner et déléguer les tâches;
- définir des indicateurs pour évaluer la réussite de la mesure de communication;
- établir la stratégie de communication conformément aux exigences formelles et la représenter de manière claire;
- présenter la stratégie de communication de façon convaincante, dans l'objectif de pouvoir mettre en œuvre la mission.

7.2 Mettre en œuvre des mesures de communication à des fins d'information, de sensibilisation et de mobilisation

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en communication environnementale doivent:

- connaître et appliquer de façon adaptée au groupe cible des mesures d'information, de sensibilisation et de mobilisation;
- identifier les tâches nécessitant l'intervention d'autres spécialistes et faire appel à ces personnes;
- encadrer la mise en œuvre et l'optimiser si nécessaire;
- évaluer et documenter la mise en œuvre.

7.3 Élaborer des contenus destinés à différents supports et canaux, en fonction des groupes cibles

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en communication environnementale doivent:

- effectuer des recherches pour s'approprier les connaissances techniques nécessaires;
- rédiger des textes et des messages adaptés aux groupes cibles et aux canaux de communication choisis (p. ex. presse écrite, communication numérique, réseaux sociaux, stands);
- sélectionner des images, des vidéos et des graphiques adaptés ou les créer;
- identifier les tâches nécessitant l'intervention d'autres spécialistes et faire appel à ces personnes.

7.4 Organiser des manifestations et des présentations adaptées aux groupes cibles

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en communication environnementale doivent:

- analyser et définir les objectifs, le groupe cible et les conditions-cadres (budget, ressources) de la manifestation ou de la présentation;
- clarifier ou définir le type de manifestation ou de présentation;
- établir un planning des échéances et des opérations;
- définir les responsabilités et déléguer des tâches;
- planifier et mettre en œuvre des mesures logistiques (p. ex. réservation de salle, matériel, transport, technique, équipement, restauration);
- mettre en place une gestion efficace de la participation (p. ex. procédure d'inscription, communication auprès des personnes participantes et gestion de ces dernières);
- rédiger des présentations attrayantes et adaptées aux groupes cibles;
- diriger et animer des réunions et des événements de manière professionnelle;
- adopter une attitude professionnelle, crédible et adaptée aux groupes cibles;
- évaluer la réussite de l'évènement ou de la présentation à l'aune du degré d'atteinte des objectifs et en tirer des enseignements.

7.5 Mettre au point et appliquer des mesures marketing pour des produits, des services et des projets environnementaux

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en communication environnementale doivent:

- réaliser des études de marché simples (p. ex. enquête auprès de la clientèle);
- concevoir une stratégie marketing simple ou analyser la stratégie existante;
- planifier et mettre en œuvre des mesures marketing;
- identifier les tâches nécessitant l'intervention d'autres spécialistes et faire appel à ces personnes;
- vérifier régulièrement l'efficacité des mesures marketing et les améliorer si nécessaire.

7.6 Établir une documentation adaptée aux différents groupes cibles

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en communication environnementale doivent:

- définir les objectifs et la nature de la documentation (p. ex. rapport environnemental, plateforme, rapport annuel, rapport de projet, rapport sur l'avancement des travaux, etc.);
- définir les destinataires de la documentation;
- définir une fréquence de publication appropriée;
- établir un planning de publication et définir les délais;
- définir des chiffres-clés et des indicateurs pertinents;
- mesurer continuellement les chiffres-clés et les indicateurs, et les consigner sous une forme appropriée;
- présenter les informations pertinentes de façon structurée et adaptée à leurs destinataires, conformément aux objectifs fixés, et les publier sous une forme appropriée;
- analyser leurs expériences et en tirer des enseignements utiles pour la pratique.

Domaine de compétences opérationnelles 8: Mise en œuvre du management environnemental dans les entreprises et les organisations

Description:

Les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en management environnemental transposent les objectifs, les principes et les procédures de protection de l'environnement, en s'appuyant souvent sur des systèmes de management environnemental (SME). Dans le cadre de ces tâches, ils encouragent l'intégration des objectifs en matière de biodiversité, de mobilité et d'énergie. Leur rôle consiste à garantir le respect de la législation environnementale et énergétique, et à accompagner le développement et la mise en œuvre des mesures qui s'inscrivent souvent dans des SME. Ils définissent des variables et des indicateurs pertinents, p. ex. le volume d'émissions de CO₂ ou les effets sur la biodiversité, puis mettent sur pied des mesures basées sur les résultats (p. ex. pour réduire les émissions de CO₂, améliorer l'efficacité énergétique ou promouvoir les sources d'énergie durables). Les spécialistes vérifient en outre l'écocompatibilité des produits, services, activités et processus, puis optimisent cette dernière en s'appuyant sur les principaux critères de développement durable. Si nécessaire, ils font appel à d'autres spécialistes. Leur mission comprend l'analyse des opportunités et des risques liés aux questions environnementales et le conseil auprès d'entreprises, d'organisations ou d'administrations communales sur ces aspects. Elle consiste également à informer et à sensibiliser les organisations aux problèmes environnementaux et énergétiques, ainsi qu'aux solutions et mesures existantes.

Contexte:

Selon leur domaine d'activité et leur qualification professionnelle, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en management environnemental occupent des postes de préposé à l'environnement ou au développement durable dans des entreprises, des organisations ou des communes de petite ou de moyenne envergure. Il se peut également qu'on leur confie les rênes d'un département ou de la production au sein d'une entreprise. Les environnements professionnels dans lesquels évoluent ces spécialistes sont par conséquent très variés.

Les stratégies dans le domaine de l'environnement, de la biodiversité, de l'énergie, de la mobilité, de la nature et du climat, ainsi que les mesures qui les composent, font partie intégrante de la stratégie environnementale des entreprises, des organisations et des pouvoirs publics. Les spécialistes s'assurent par conséquent que toutes les mesures sont conformes à ces stratégies, ainsi qu'à la législation environnementale et énergétique, et aux normes en vigueur. Il leur incombe donc de se tenir informés des évolutions juridiques et technologiques dans leur domaine. Les résultats de cette veille sont directement intégrés à leur travail. L'intervention d'autres spécialistes ou de juristes peut également être sollicitée, de même que les échanges avec les autorités compétentes.

La mise en œuvre s'appuie sur l'état actuel de la technique, notamment pour la mesure des indicateurs environnementaux, tels que les émissions de CO₂ ou la consommation énergétique. De plus, les spécialistes tiennent compte des exigences et des obligations des certifications pour améliorer les mesures environnementales.

Leurs solides connaissances des pratiques éprouvées dans le domaine du management environnemental leur permettent de contribuer activement à la réduction de l'impact environnemental des entreprises et des organisations. Grâce à leur expertise, des mesures environnementales efficaces, durables et conformes à la législation peuvent être élaborées et mises en œuvre.

Dans les communes, ces spécialistes accompagnent les mesures de politique environnementale, les stratégies climatiques et les programmes de protection de la nature. En collaboration avec d'autres services spécialisés, ils mènent des mesures d'information et de sensibilisation auprès du grand public.

8.1 Réaliser des consultations internes et externes dans les entreprises et les organisations sur les questions en lien avec la nature et l'environnement

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en management environnemental doivent:

- évaluer et clarifier les attentes de la clientèle en matière de conseil sur les questions liées à la nature, à l'environnement et à l'énergie ou, plus généralement, sur leur impact économique, social et écologique;
- rechercher des informations sur les opportunités et les risques liés aux enjeux environnementaux selon les possibilités d'action qui s'offrent à l'entreprise ou à l'organisation;
- rechercher des informations actuelles et pertinentes sur leur thématique et maintenir à jour leurs connaissances spécialisées;
- dresser un état des lieux des questions et des enjeux liés à la nature et à l'environnement;
- s'informer sur les possibilités et les technologies relatives aux questions et aux enjeux liés à la nature, à l'environnement et à l'énergie;
- présenter aux entreprises et aux organisations des mesures possibles pour relever les enjeux liés à la nature, à l'environnement et à l'énergie, ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients respectifs;
- effectuer des recherches sur les bonnes pratiques en matière de mesures environnementales et éventuellement intégrer celles issues d'autres projets ou entreprises;
- élaborer des bases de décision pour les décideurs et préparer des arguments pour la mise en œuvre des mesures environnementales;
- proposer, si nécessaire, de faire appel à d'autres spécialistes pour planifier ou mettre en œuvre des mesures environnementales de plus grande envergure;
- calculer, vérifier et facturer les coûts des prestations de conseil;
- assumer un rôle de modèle sur les questions liées à la nature, à l'environnement et à l'énergie.

8.2 Garantir le respect du droit de l'environnement et des autres obligations en la matière au sein des entreprises et des organisations

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en management environnemental doivent:

- effectuer des recherches pour identifier les aspects pertinents du droit de l'environnement et de l'énergie, ainsi que des autres obligations en la matière applicables à une entreprise ou à une organisation;
- évaluer les activités de l'entreprise ou de l'organisation au prisme des aspects pertinents du droit de l'environnement et des autres obligations relatives à la nature, à l'environnement et à l'énergie;
- connaître la marge de manœuvre juridique et y évoluer de façon nuancée;
- définir des mesures appropriées et conformes à la législation afin de garantir le respect du droit de l'environnement et de l'énergie ainsi que des autres obligations en la matière;
- mettre en évidence les conséquences du non-respect du droit de l'environnement et de l'énergie ainsi que des autres obligations en la matière;
- faire appel à d'autres spécialistes, p. ex. la direction, les responsables de projets ou des juristes si nécessaire;
- vérifier ou faire vérifier le respect des aspects pertinents du droit de l'environnement et de l'énergie ainsi que des autres obligations en la matière.

8.3 Accompagner et diriger de manière professionnelle le développement et la mise en application de mesures environnementales dans les entreprises et les organisations

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en management environnemental doivent:

- s'informer sur la stratégie des entreprises et des organisations en matière environnementale (p. ex. obtention d'une certification);
- définir des objectifs pour les mesures environnementales en s'appuyant sur la stratégie des entreprises et des organisations;
- identifier les variables et les indicateurs pertinents en matière environnementale (notamment la biodiversité) dans les entreprises et les organisations pour la réalisation de ces objectifs;
- établir une comparaison entre les chiffres réels et les valeurs cibles des variables et des indicateurs définis;
- effectuer des recherches sur les mesures environnementales en entreprise susceptibles d'optimiser cette comparaison (répercussions, relations de causalité, avantages et inconvénients des mesures, analyse coûts-bénéfices);
- définir et planifier des mesures environnementales;
- analyser l'état de la technique pour la mise en œuvre des mesures environnementales;
- s'informer sur les évolutions du marché et les subventions, ainsi que sur leur utilité pour certaines mesures environnementales;
- assurer la mise en œuvre des mesures environnementales (vérifier les coûts, les délais et la qualité);
- procéder à des relevés et analyser en continu l'évolution des indicateurs et des variables;
- présenter les résultats de façon claire et assurer le reporting;
- ajuster les mesures environnementales sur la base des résultats ou en définir de nouvelles;
- communiquer les mesures environnementales et leur mise en œuvre au sein de l'entreprise ou de l'organisation, en fonction des différents groupes cibles;
- vérifier le respect des obligations en matière de certification environnementale (p. ex. certification ISO 14001) et définir de nouvelles mesures si nécessaire.

8.4 Analyser et optimiser les produits, les services, les activités et les processus des entreprises et des organisations sous le prisme de la réduction de leur impact environnemental à l'aide de critères de durabilité

Critères de performance

Pour agir avec compétence, les spécialistes de la nature et de l'environnement avec une orientation en management environnemental doivent:

- s'informer sur les critères de développement durable (écologiques, économiques et sociaux) pertinents pour les produits, services, activités et processus;
- identifier les aspects environnementaux les plus importants (facteurs d'influence) à la lumière de ces critères;
- s'informer sur les solutions et technologies existantes pour réduire l'impact environnemental des produits, services, activités et processus, et effectuer des recherches sur les bonnes pratiques pour identifier des échelles de comparaison;
- hiérarchiser/classer les produits, services, activités et processus, et analyser l'importance de leur impact environnemental;
- définir et mettre en œuvre des mesures d'optimisation des produits, services, activités et processus en tenant compte des critères retenus, garantir leur application et évaluer leurs effets.